



MÉTIER

Pratique du déni de grossesse ?

INTERNATIONAL

Grèce : condamnée à revivre son passé ?

ENTRETIEN

Rachid El Guerjouma

CULTURE

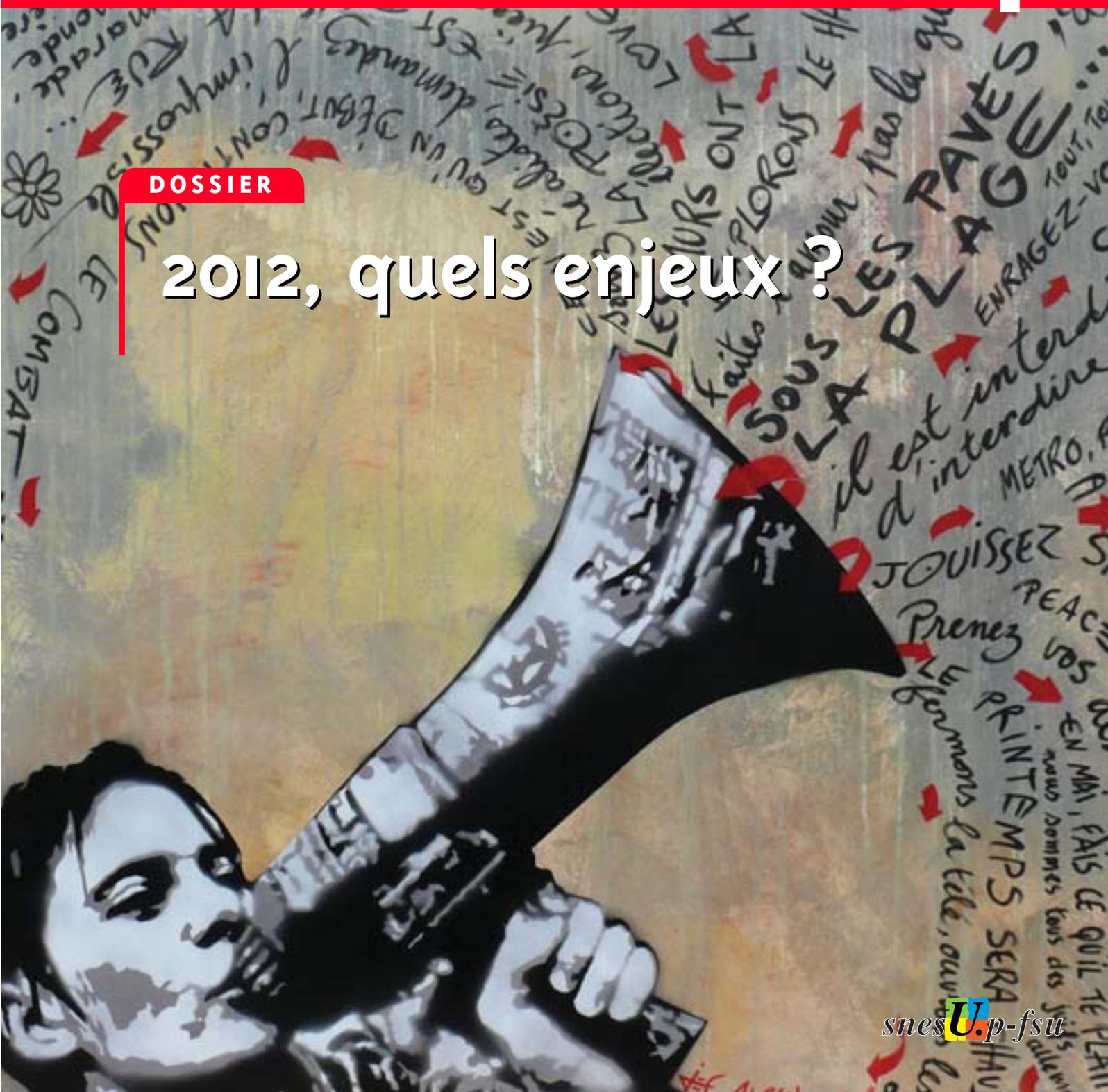
Civilisation ?

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 603 MARS 2012

e s n e s u p

DOSSIER

2012, quels enjeux ?



ÉPHÉMÉRIDE

19-20-26 MARS ET 16 AVRIL

CNESER

21 MARS

Conseil Supérieur

de la Fonction Publique d'État

22 MARS

Conseil Supérieur de l'Éducation

22 MARS

Commission administrative nationale

23 MARS

Grand débat national autour de l'Appel de Bobigny – Ensemble, construisons l'avenir pour l'enfance et la jeunesse – 18 h 30 au Palais d'Iéna

27 MARS

Ouverture de l'application Electra

pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration pour l'avancement. Fermeture le 2 avril (16 heures)

27 MARS (16 HEURES)

Clôture de l'enregistrement

des candidatures aux postes d'enseignants-chercheurs sur l'application Galaxie.

27 MARS (MINUIT)

Date et heure limite d'envoi des documents papier aux établissements (cachet de la poste faisant foi)

29-30 MARS

Conférence sociale de printemps

– Reconquérir la Démocratie ! Vers des actions communes à l'échelle européenne – Bruxelles

DU 2 AU 4 AVRIL

Congrès du SNES à Reims

3 AVRIL

Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État : projet de décret d'application de la loi Sauvadet

8 AVRIL

Rassemblement place de la Bastille

– Pour l'instauration d'une journée nationale de l'immigration en France

12 AVRIL

Commission administrative nationale

POST-BAC 2012

Admission

Les lycéens (et dans une moindre mesure les étudiants en complète réorientation) utilisent désormais le portail Internet admissionpost-bac.fr pour organiser leur éventuelle accession (après le Sésame du bac) dans l'une des 10 000 formations (publiques et privées) de l'enseignement supérieur en France. Cette procédure nationale centralisée, si elle permet de disposer de statistiques pertinentes sur les souhaits des lycéens, leurs « stratégies » de formation, n'offre pas que des avantages. En effet, ce dispositif complémentaire des « salons » des formations, le plus souvent organisés par des intermédiaires privés, tend à hyper-individualiser un processus complexe – celui du choix des études – mais aussi de la dimension auto-évaluative qui est constitutive des démarches d'apprentissage. L'élève et sa famille (souvent) sont conduits à s'en remettre à un algorithme... Si ce dernier est efficace, il fige de fait des « hiérarchies » de cursus qui portent une vision très réductrice et appauvrie de l'enseignement supérieur. Les universitaires et leurs syndicats ont sans doute négligé cette dimension jusqu'à aujourd'hui. ●

Jean Fabbri

MANIFESTATIONS EN ESPAGNE

Le printemps espagnol

Des dizaines de milliers d'étudiants espagnols ont battu le pavé dans les rues des grandes villes espagnoles, puis ont tenu des AG dans les lycées et les facultés. Ils ont accusé la police de manipuler les « violents » (politique fiction !) et d'avoir chargé à Valence avec une brutalité qui rappelait les bons vieux temps du franquisme. Il s'agit de refuser les amputations du (des) budget(s) de l'éducation et des salaires des fonctionnaires, l'augmentation massive des droits d'inscription, la récente réforme du droit du travail et de l'emploi, etc. La convergence avec les autres secteurs sociaux est recherchée.

Les manifestants réclament un enseignement public, gratuit, laïque, de qualité. Une grande journée de lutte est programmée pour le 29 mars, jour où il est de plus en plus question d'une « grève générale ». ●

Jean Ortiz

UNIVERSITAIRES EN COLÈRE

Floraison d'appels

Comme le SNESUP l'a fait avec son « Appel pour une rupture profonde » (www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6011&tid=5), des universitaires lancent des appels à destination des citoyens et des candidats à la présidentielle. Ils traduisent tous la colère de la communauté universitaire à l'égard de la politique gouvernementale de ces dix dernières années.

On notera l'appel du C3N, ou celui du 23 février, rédigé par douze universitaires (issus de divers horizons : SLU, SLR ou encore un

membre de la CAN du SNESUP), tous ayant participé à l'organisation de la Coordination nationale des Universités de 2009. Il ne semble d'ailleurs pas exclu qu'une CNU 2012 soit organisée au printemps. Le SNESUP invite tous les citoyens à interpeller les candidats, les parlementaires sortants ou en lice. Il appelle les sections syndicales, les syndiqués à faire connaître nos revendications et propositions de la manière la plus large (tracts, communiqués de presse, tribunes libres, réunions, etc.). ●

Thierry Astruc



le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent
Rédacteur en chef : Jean Fabbri
Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Pierre Duhaucourt, Annliese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar
Coordination des rédactions :
Thierry Astruc
Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi, Mathieu Ropitault
Tél. : 01 44 79 96 23
CPPAP : 0 111 507698 D 73
ISSN : 0245 9663
Conception et réalisation : C.A.G., Paris
Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny
Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin.
Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr
Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an
Suppléments à ce numéro : FDM, 8 pages « Congrès »,
fiche syndicale de demande de promotion,
fiche syndicale de demande de CRCT
Illustration de couverture : © Jef Aerosol / flickr.com

Tout est réversible...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Pas de trêve : qu'il s'agisse du projet de modification du décret statutaire des enseignants-chercheurs concernant les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, des tentatives de verrouillage des processus d'Idex, etc., le pouvoir en place, fébrile, accélère. En meeting à Villepinte, N. Sarkozy en rajoute dans la provocation populiste, après ses attaques contre les immigrés, en dénonçant les organisations syndicales qui seraient coupables d'« intérêt à l'immobilisme, au conservatisme » et il déclare sans fard vouloir « diminuer leur influence ». Et alors qu'il a pulvérisé notre régime de retraites contre l'opinion majoritaire, en méprisant les millions de manifestants, il n'hésite pas à se faire l'apôtre du référendum « pour rendre la parole au peuple », par exemple en vue de remettre en cause l'indemnisation des chômeurs.



Stéphane Tassel
secrétaire général

et hommes, et aux solidarités. Les prochaines échéances électorales pour le pays sont l'occasion de peser pour d'autres horizons accessibles.

Au cœur des enjeux pour la société, l'enseignement supérieur et la recherche publics ont été, en 2009, le terrain de luttes sans égales. Ses acteurs, exaspérés par des bouleversements en rupture avec les fondements du service public, attendent des réponses d'envergure. Les manœuvres, à l'occasion du renouvellement des conseils centraux, dirigées contre la démocratie universitaire, et cherchant à briser les logiques de rassemblement que nous portons, n'effacent pas les aspirations profondes. Les campagnes et les débats vifs en témoignent.

Le SNESUP fait des propositions crédibles. Elles dessinent les changements qui doivent être engagés immédiatement. Dans un contexte électoral inédit, où se conjuguent échéance nationale et scrutins dans tous les établissements, le Mensuel du SNESUP fait une large place aux réponses de candidats à la fonction présidentielle.

Tout est réversible! Le SNESUP entend partout peser pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, pour ses valeurs, pour la société.

Changer de trajectoire. L'austérité ambiante n'est pas une fatalité. La crise appelle des changements radicaux pour l'intérêt de tous, à commencer par les plus fragiles, au rang desquels la jeunesse, particulièrement frappée par l'explosion du chômage et de la précarité. Les politiques de division et de mise en concurrence systématique doivent laisser la place à la quête de l'égalité, en particulier entre femmes

ACTUALITÉ 4

- Colloque CPU : pas de **mystère...**
- Congrès : au **cœur** de l'actualité
- Témoignage : dans le **collimateur** des expulsions
- Comité national du CoNRS : **liste des candidats soutenus par le SNESUP et le SNCS**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 6

MÉTIER 16

- Universités : pratique du **déni de grossesse ?**

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Habilitations : un **premier bilan**

DOSSIER 9

2012, quels enjeux ?

2012 concentre deux scrutins politiques majeurs. La combinaison de la réduction du mandat du président de la République et de l'inversion du calendrier voulue par L. Jospin accentue l'enjeu de l'élection présidentielle et du modèle de fonctionnement que cela inspire jusque... dans le monde universitaire.

Sans réduire la focale à ce seul aspect et à une seule élection, le SNESUP et son Mensuel ont souhaité, dans le prolongement des articles publiés de mois en mois sur plusieurs programmes de formations politiques, donner directement la parole à des candidats.



© nshppard / flickr.com

- Idex2 et Labex2 : la poursuite de la **déstructuration de l'ESR**
- Les IUT ont de l'**avenir !**
- CAPN : **révision** de la **notation et avancement d'échelon** des agrégés
- Agrégation du supérieur : proposition de **réforme**

INTERNATIONAL 21

- Grèce : condamnée à **revivre son passé ?**
- Côte d'Ivoire : **vers la fin** de l'université publique ?

ENTRETIEN 22

- avec **Rachid El Guerjouma**

CULTURE 23

- **Civilisation ?**

COLLOQUE CPU

Pas de mystère... → par Stéphane Tassel

Des propositions à rebours des attentes de la communauté universitaire.

Le dernier colloque de la CPU « L'université pour l'avenir, avenir des universités », s'est déroulé les 8, 9 et 10 février, sur fond d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle, dans les locaux de ce qui deviendra un des huit IDEX « Aix Marseille-Université ».

En cinq principes, cinq axes... À grand renfort de communication, la CPU résume ainsi ses orientations sur l'avenir des universités. Passé l'appel à un regain de « justice sociale et de démocratisation », étayé par la nécessité d'un engagement financier de l'État, se dégage une tendance préoccupante. Elle s'illustre par la place disproportionnée faite à « l'European University Association » et à son président (ce dernier cumulant la présidence du jury « IDEX »). Sous couvert « d'attractivité internationale », de course au classement des « universités autonomes », ou « d'enracinement territorial », le choix de la mise en concurrence – non sans contradiction avec l'attachement revendiqué à un service public national – est assumé. Le lancement sans délai « d'un exercice pilote,

visant à adapter les méthodes et indicateurs de University Rankings aux caractéristiques du système français d'enseignement supérieur », donne le ton.

En outre, la transformation de la demi-part fiscale en « crédit d'impôt formation supérieure », proposée par la CPU, est associée au remboursement de prêts indexés sur les revenus ultérieurs et à la logique inquiétante de l'augmentation des frais d'inscription, qui « n'aurait aucune incidence sur l'équité sociale »...

Omniprésente dans les débats, la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche interroge le rôle des régions. Or, devant des inégalités accrues entre établissements, entre territoires, (rapelons que si les régions ont pu participer au financement de constructions universitaires et qu'elles avancent des schémas régionaux de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche), l'enseignement supérieur demeure de la compétence de l'État qui doit assumer ses responsabilités notamment financières en la matière.



© Clie20 / flickr.com

Enfin, la portion congrue réservée à la production scientifique et à sa diffusion, dont nous avons déjà dénoncé la carence en janvier, est significative de la rupture entre les exécutifs présidentiels et la communauté universitaire. La volonté de placer au centre de ce colloque les questions structurelles, comme la frilosité à aborder les missions confiées aux universités, traduisent le refus de prendre de front les conséquences réelles des profonds bouleversements qui secouent le service public et ses acteurs.

Mettre en ligne sur le site du colloque de la CPU « l'Appel du SNESUP » ne peut faire oublier les propositions inquiétantes de la Conférence qui vont à rebours des attentes exprimées par la communauté universitaire, en particulier pendant les puissantes mobilisations de 2009. ●

CONGRÈS

Au cœur de l'actualité → par Michelle Lauton

Les 24 et 25 mai 2013 aura lieu le Congrès d'Études du SNESUP au Mans. L'enseignement supérieur et la recherche sont des enjeux majeurs pour l'avenir des jeunes et de la société, ce qu'a souligné le mouvement inégalé de la communauté universitaire de 2009. Pourtant, le gouvernement de N. Sarkozy a imposé au pas de charge des réformes qu'il présente comme « la réussite » du quinquennat et qui déstructurent en profondeur l'enseignement supérieur et la recherche. Notre CA du 12 janvier 2012 a validé les orientations de « l'Appel du SNESUP – Pour une rupture profonde et des mesures immédiates pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche » (cf. www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6011&ptid=5). Ce sont les propositions et mesures d'urgence que la CA du 9 février a retenues pour thème du congrès, avec l'objectif de les approfondir. Le congrès aura lieu juste après les élec-

tions présidentielles, un nouveau gouvernement sera en place et les élections des députés seront en préparation. Quel que soit le résultat de ce processus électoral, le SNESUP devra poursuivre son action pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, pour ses personnels, et se munir de mandats supplémentaires. Et notre réflexion précèdera le prochain congrès de la FSU qui se profile pour l'hiver 2013.

Les sections syndicales, les secteurs du syndicat doivent s'emparer du sujet. Citons quelques points à creuser. Abroger la loi LRU, signifie revenir à la loi précédente. Ne faut-il pas des mesures législatives d'urgence avant la discussion d'une tout autre loi, par exemple pour traiter la masse salariale, les questions d'emploi ou éviter le panachage ? Comment faire pour qu'engager un rapprochement des filières post-bac (BTS, CPGE, écoles...) avec l'université devienne autre chose qu'un slogan ? Au-delà d'abroger la

réforme de la formation des enseignants de premier et second degrés, comment aller plus loin – et c'est un mandat que nous a donné le précédent congrès – pour faire des propositions de formation des enseignants, associant véritable formation professionnelle à formation universitaire, s'appuyant sur des IUFM rénovés et les UFR ? Abroger le décret statutaire des enseignants-chercheurs et le décret « Comités de sélection » suppose que des recrutements puissent avoir lieu pour pourvoir des postes à l'automne : comment ? Exiger un véritable plan de création d'emplois de toutes catégories implique de se donner les moyens d'une réelle évaluation des besoins.

Le supplément au Mensuel de mars et le site comprendront des textes de présentation, les propositions de mandats sur la formation des enseignants, des contributions (courants de pensée, sections ou individuelles).

Bonne préparation du congrès ! ●

TÉMOIGNAGE

Dans le collimateur des expulsions

→ par Elyes Nefzaoui,
docteur, université de Poitiers

Après les étudiants, en dépit des années passées en France et des droits acquis, des collègues étrangers sont victimes de la xénophobie d'État.

Fin janvier, plusieurs étudiants et personnels étrangers de l'université de Poitiers (UP) reçoivent des obligations de quitter le territoire français (OQTF).

Ces décisions préfectorales ne sont certainement pas une nouveauté pour les étudiants en licence et en master. Depuis 2008, des étudiants sont sommés de partir voire « expulsés » pour « *non-cohérence du parcours académique* », « *progression insuffisante* » ou encore « *insuffisance de ressources* ».

Ceux qui ont réussi à se maintenir en France et à finir leurs études malgré toute cette créativité réglementaire, sont depuis plusieurs mois complètement paralysés par la surmédianisée circulaire « Guéant ». Ces brillants diplômés des grandes écoles qui fleurissent dans les médias ne sont que la partie émergée de l'iceberg, cachant des foules d'étudiants précarisés et terrorisés depuis des années.

À l'approche des échéances électorales, une xénophobie d'État d'une ampleur inédite atteint un nouveau public. Le cas de la préfecture de la Vienne est à ce titre révélateur. La situation ailleurs est sûrement similaire bien qu'on ne dispose pas de données précises. Ces dernières semaines, des collègues de l'UP, docto-

rants chargés d'enseignement et docteurs ATER, employés à l'UP depuis plusieurs années, ont reçu des OQTF qui les privent immédiatement de la plupart de leurs droits, dont celui de travailler. Ils sont obligés de quitter le territoire dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, ils sont « expulsables ». Ils se retrouvent immédiatement précarisés administrativement et financièrement : sans papiers, sans travail et sans ressources.

En plus de ces refus de renouvellement de titres de séjour (TS), la préfecture exerce des pressions et du chantage sur certains collègues, lors de leurs demandes de renouvellement, pour qu'ils renoncent à des TS « salariés » au profit de TS « scientifiques » plus précaires. En effet, le statut de « scientifique », annoncé comme un grand progrès, et il l'est effectivement pour les chercheurs arrivant de l'étranger puisqu'il leur facilite les démarches consulaires, devient un moyen légal de spoliation sociale et économique en fin de contrat.

À la différence du TS « salarié », ce TS expire systématiquement à la date de fin du contrat de travail. Il ne peut être renouvelé sans un nouveau contrat avec un organisme de recherche agréé. Deux consé-



Attention, zone d'expulsions

quences majeures : sauf nouveau contrat immédiat, les collègues ne peuvent se maintenir sur le territoire et n'ont pas droit aux allocations chômage auxquelles ils pourraient prétendre. Double spoliation donc : de leurs droits de séjour (peu importe les années passées en France) et de leurs droits de salariés, malgré des années de cotisation. Certains, de peur de se retrouver « expulsés », acceptent donc de plus en plus des contrats de recherche au rabais puisque leur autorisation de séjour en dépend. Le dumping social est ainsi introduit à l'intérieur du territoire, au sein même de la communauté universitaire. ●

COMITÉ NATIONAL DU CNRS

LISTE DES CANDIDATS SOUTENUS PAR LE SNESUP ET LE SNCS

Section 1 : A : KABANA Sonja. B : DA SILVA Wilfrid • **Section 3 :** A : FNIDIKI Abdeslem; CASSABOIS Guillaume. B : BRETAGNON Thierry • **Section 4 :** A : ADOULI Lamri • **Section 5 :** A : RUELLO Pascal. B : BERTRAND Loïc; GUARINO Alessio • **Section 6 :** A : MANOUSSAKIS Yannis; ZARATE Pascale. B : DURAND-LOSE Jérôme; CRESCENZO Pierre • **Section 7 :** A : CHRISTOV Nicolaï; ANDRE-OBRECHT Régine; CHITOUR Yacine. B : GENTIL CHRISTIAN; MERILLOU Stéphane • **Section 8 :** A : CARIN Régis. B : BOUCHER Yann • **Section 9 :** A : BOUCHER Yann. B : DIOP Amadou • **Section 10 :** A : JOULAIN Karl. B : SOUHAR Mohamed; FORTUNE Véronique • **Section 11 :** A : DESBRIERES Jacques • **Section 12 :** A : PRIM Damien; VIRIEUX David. B : OUARI Olivier • **Section 13 :** A : WORTHAM Henri. B : BRIGANTE Marcello • **Section 14 :** A : COUVERCELLE Jean-Pierre; LAKARD Boris; ZAJAC Jerzy • **Section 15 :** A : FORANO Claude • **Section 16 :** A : SCHMITTER Jean-Marie; TAILLEFUMIER Claude. B : CANET Isabelle; PALLANDRE Antoine • **Section 17 :** A : BARUCCI Maria-Antonieta; BOISSON Catherine; BAUDIN Frédéric. B : HERPIN Fabrice; BRIAND Carine • **Section 19 :** B : SABATIER Pierre; SZOPA Sophie • **Section 20 :** A : CHENAIS Benoît • **Section 21 :** A : KAHN Daniel. B : BUGNARD Élisabeth • **Section 24 :** A : CORONAS Valérie • **Section 25 :** B : KACHIDIAN Philippe; VYAS Sheela • **Section 26 :** A : MERMILLOD Martial; SEMAL Catherine. B : SARGOLINI Francesca; VERGILINO-PEREZ

Dorine • **Section 28 :** A : PEYROT Vincent • **Section 29 :** A : MOUCHIROUD Dominique (SNCS); BELS Vincent; LEVI Yves. B : BOURMAUD Annie-France; NICOLAS-COLIN Violaine • **Section 30 :** A : CARCAILLET Christopher. B : ANDRIEU-PONEL Valérie; REJIBA Faycal • **Section 31 :** A : MACCHIARELLI Roberto. B : VALDEYRON Nicolas; CASANOVA Michèle • **Section 32 :** A : MASETTI-ROUAULT Maria-Grazia; COMPATANGELO-SOUSSIGNAN Rita; CHAPOULIE Rémy. B : PECOUT DIDIE • **Section 33 :** A : BERTRAND Michel; FERNANDEZ Alexandre; LEUWERS Hervé. B : BAUBEAU Patrice; COHEN Deborah • **Section 34 :** A : CASSUTO Philippe; STEUCKARDT Agnès; DEVELLOTTE Christine. B : LOISEAU Sylvain; PREVOT Laurent • **Section 35 :** A : BUTTGEN Philippe; MOREAU Pierre-François; CASTA Isabelle. B : REY Anne-Lise; GIAVARINI Laurence • **Section 36 :** A : GEAY Bertrand; DUPRET Baudoin; DE MARI Éric. B : POULLAOUEC Tristan; DELMAS Corinne • **Section 37 :** A : DE MESNARD Louis. B : CARRE Emmanuel; DEVETTER François-Xavier • **Section 38 :** A : PICARD François; MONS Alain • **Section 39 :** A : LEMARCHAND Nathalie; BUSSI Michel; SEMMOUD Nora. B : MEKDJIAN Sarah; FOULQUIER Éric • **Section 40 :** A : LE HINGUE Patrick; MATONTI Frédérique; DRESSEN Marnix. B : MOREAU DE BELLAING Cédric; HENRY Emmanuel • **Section 41 :** A : EL SOUFI Ahmad; BERTHON Christophe. B : BIERME Hermine; GUTNIC Michael.



Le SNESUP au cœur d'un collectif qui s'élargit

Les élections aux trois conseils centraux de l'université se tiendront le 17 avril prochain. C'est en s'inscrivant dans une analyse très critique du contexte national et local que la section SNESUP de Tours a entrepris de solidariser les personnels dans un rassemblement qui allie tous les syndicats de la FSU, Sup' Recherche (UNSA) et de très nombreux non-syndiqués sous le nom « Ensemble à Tours, une université pluridisciplinaire et collégiale ».

Autour d'une plate-forme en élaboration depuis plusieurs mois et qui s'enrichit de contributions au fil de rencontres dans les diverses composantes de l'université, ce collectif prolonge l'action des collègues élus en 2008 sous l'intitulé « Un projet universitaire partagé - une présidence collégiale » (2 élus au CA, 7 au CS, 5 au CEVU).

Nous voulons créer une dynamique de solidarité autour de propositions :

- garantir une circulation réelle de l'information ;
- maintenir une authentique pluridisciplinarité et l'articulation entre recherche et formation à tous les niveaux du LMD ;
- assurer la défense du service public d'enseignement supérieur, et le respect des personnels dans leur travail et dans le rythme de leurs activités ;
- mettre un frein à la concurrence entre tous et toutes (établissements, composantes, formations, personnels) et développer des logiques de coopération.

La direction de l'université doit être collégiale, elle ne peut continuer à ignorer ou à tenir en lisière une très grande part des personnels d'autant que l'on reste confondu à l'écoute des discours du président L. Vaillant : la présentation d'un monde universitaire idéal où Tours est avant tout bon élève de la distribution des labels (Labex, notes de l'AERES, statistiques d'arrivées à l'université). Ne peut-on espérer d'un président d'université quelques mots et actes forts pour dénoncer la course incessante aux « projets », les difficultés pour trouver des supports d'emplois stables tant pour les missions de recherche que de formation, pour faire cesser l'augmentation considérable de la précarité ? Et n'est-il pas judicieux, solidaire et surtout cohérent avec l'esprit universitaire, de contester les circulaires Guéant-Wauquiez relatives aux étudiants et diplômés étrangers ?

L'ambition présentée comme stratégique par l'équipe de direction actuelle, d'obtenir pour l'université de Tours, la dévolution de son patrimoine immobilier doit alerter les personnels et les étudiants. Rejetant cette complaisance avec les logiques du ministère, nous portons d'autres choix. ● *Jean Fabbri*

www.ensemble-a-tours.fr



Maintenir sa spécificité

L'université Jean Monnet de Saint-Étienne (UJM) est une université pluridisciplinaire avec faculté de médecine, de taille moyenne (environ 15 000 étudiants, 600 enseignants et enseignants-chercheurs, 500 Biatoss). Le SNESUP local a présenté à l'automne dernier une liste commune avec le SGEN-CFDT à l'élection du Comité Technique, comportant à la fois des enseignants, enseignants-chercheurs et Biatoss. Elle est arrivée en deuxième position derrière la liste SNPTES-UNSA, composée uniquement de Biatoss. Dans cette instance, notre position sera celle d'une cogestion vigilante. Nous veillerons à ce que soit poursuivie la politique sociale engagée lors de la mandature précédente : suppression du temps partiel subi pour les personnels de catégorie C, transformation des CDD en CDI, mise en place d'une véritable carrière pour les contractuels avec accent mis sur les catégories C. Par ailleurs, l'UJM vient de renouveler ses trois conseils centraux et d'élire son président, qui est le président sortant. À la tête des seules listes en lice pour le CA, et seul candidat, il était soutenu par la presque totalité des directeurs de composantes, laboratoires, départements. Des membres du SNESUP local sont présents (à titre personnel) dans les trois conseils centraux, comme dans la mandature précédente : on peut interpréter cette présence ici aussi comme une forme de cogestion vigilante.

Le climat général dans l'université est au soutien d'une politique qui, schématiquement, veut maintenir la spécificité de l'UJM en tant que véritable campus pluridisciplinaire, de la licence jusqu'au doctorat, au sein du PRES Lyon-Saint-Étienne : c'est pourquoi il y a peu d'opposition en local, même si une liste d'opposants n'a pas pu se constituer contre les listes présidentielles au CA, à cause du mode de constitution des listes, imposé par la loi LRU. ● *Philippe Ezequel*



Le PPP de Clignancourt jette un froid

Livrée à la rentrée 2011, la première tranche du nouveau centre Clignancourt de Paris-Sorbonne a été réalisée dans le cadre d'un PPP (Partenariat public-privé) avec la société Bouygues. Les personnels et étudiants de l'université sont désormais accueillis par le personnel de la société Exprimm, filiale de Bouygues, qui gère le bâtiment (ouvre les salles, assure la propreté, etc.).

Tant dans les instances que dans les réunions publiques, la section locale du SNESUP s'est opposée fermement à ce projet. Nous ne pouvons que constater la justesse de nos analyses : locataire d'un bâtiment « low cost », aux matériaux de qualité médiocre, équipé au rabais, vidé de ses appareilleurs, l'université est désormais dans l'incapacité d'assurer des conditions de travail décentes à son personnel.

La vague de froid a de fait gelé le fonctionnement de cette merveilleuse innovation budgétaire ! Obligés d'exercer leur mission, tant à l'accueil, que dans les services administratifs et dans les salles de cours, par des températures glaciales mettant en danger leur santé tout comme celle des étudiants, les collègues ont cessé le travail durant 4 demi-journées avec le soutien des organisations syndicales. Or, l'alerte avait été donnée

dès le mois de novembre, mais, outre la lenteur infinie des réactions aux demandes formulées par l'université, selon le contrat signé, il est nécessaire pour que des mesures soient prises que l'on puisse prouver qu'il fait une température inférieure à 17 °C pendant 16 heures d'affilée dans les locaux (et ce n'est qu'un exemple des clauses ubuesques qui caractérisent les rapports entre les constructeurs et l'université) !

Le malaise des personnels exerçant au centre Clignancourt n'avait cependant pas attendu cet épisode glacière pour s'exprimer : difficulté des enseignants pour accéder aux salles, amphis, et locaux techniques, absence de vestiaire et de salle de repos pour les derniers personnels techniques et d'accueil de l'université. On ne peut pas dire qu'ils aient reçu à ce jour de réponse à la hauteur des difficultés rencontrées.

Une fois de plus, la dévolution au secteur privé des missions du service public s'accompagne d'une baisse du service rendu aux usagers, d'une augmentation des coûts, et d'une aggravation de la pénibilité pour l'ensemble de ceux qui travaillent sur place (que ce soit pour l'université ou pour les salariés d'Exprimm d'ailleurs).

Cet exemple doit être connu de toutes les universités : ne laissez pas passer les PPP ! ●

Pascal Boldini, cosecrétaire de la section SNESUP Paris-Sorbonne



Élections : une équipe ultra-majoritaire, attention danger !

Les élections aux conseils centraux de l'UPS ont vu s'opposer le 14 février une liste dans la continuité de la dernière équipe présidentielle « Avenir de la Sorbonne », une liste menée par une partie des professeurs du dernier CA élus en 2008 sur la liste de J.-R. Pitte « Sorbonne 2012 » et, pour la première fois, deux listes syndicales (les efforts pour monter une liste intersyndicale ayant échoué) : une liste FSU ne se présentant qu'au CA collège B sous l'intitulé « Engagés pour une Université démocratique de Service public-FSU » et une liste FO se présentant en B au CA et au CS. Les élections avaient été précédées en décembre par un débat animé sur l'Idex « Super », finalement obtenue quelques jours avant le scrutin.

La campagne, menée par les deux listes non syndicales, non sur des arguments de fond mais en agitant la peur de voir gagner l'autre s'est soldée par une forte participation et un raz-de-marée « Avenir de la Sorbonne » qui avait en outre débauché quelques syndiqués SNESUP et FO, qui ne représentaient qu'eux-mêmes. Cette logique du vote « utile » donne les pleins pouvoirs à la nouvelle équipe qui a obtenu 6 sièges sur 7 dans les collèges A et B du CA et la majorité partout ailleurs.

Nous demeurons persuadés d'avoir fait le bon choix en permettant aux enseignants de rang B de voter pour une liste syndicale et nous continuerons, en coopération avec les représentants syndicaux des autres établissements du PRES, d'alerter la communauté universitaire sur les effets néfastes de la loi LRU et des décisions prises par les nouvelles équipes ultra-majoritaires dans ce cadre, en particulier concernant l'Idex. ●

Les candidats de la liste « Engagés pour une Université démocratique de Service public-FSU »



Les élections aux conseils centraux : une certaine confusion

Le 14 février dernier se déroulait les élections aux conseils centraux de l'université du Havre. Comme à l'accoutumée, et dès le mois de septembre, la section SNESUP s'est lancée dans les préparatifs de ces élections dans un contexte rendu difficile par une certaine forme d'attentisme d'un côté, et de l'autre, par quelques interférences et effervescences des campagnes électorales nationales. À « ces influences extérieures », il faut ajouter, et pour la première fois de l'histoire de la section locale, l'émergence de deux candidatures effectives (et non de « témoignage ») à la présidence de l'université se réclamant du SNESUP. Cette situation nouvelle n'a pas été de nature à favoriser le travail programmatique sur les questions locales, ni à renforcer la cohésion de la famille FSU : on a vu apparaître ça et là des écuries présidentielles, phénomène tout à fait étrange et inédit dans la section SNESUP à l'université du Havre, et imputable, en partie, à l'organisation des universités à la mode LRU.

En dépit de ces difficultés, la FSU a préservé sa place de force syndicale centrale de l'établissement à l'issue du scrutin. Ainsi, le SNASUB a conservé 2 sièges sur 3 au CA. Le SNESUP a obtenu 6 sièges sur 7 dans le collège B face à deux listes sans étiquette (dont l'une a été constituée par deux adhérents SNESUP cotisant directement au national et inconnus de la section). Quant au collège A, le SNESUP a obtenu 1 siège sur 7 face à la liste SGEN« indépendants » avec 30 voix et 35 voix respectivement (en 2008, la liste intersyndicale SNESUP-SGEN avec 3 SNESUP, 3 SGEN, une indépendante, a obtenu 6 sièges et 34 voix face à la liste des « indépendants » obtenant 1 siège et 30 voix).

Malgré l'échec imposé par la LRU, le SNESUP enregistre un fait historique : alors que la section comptait seulement 2 PR il y a une dizaine d'années, nous sommes aujourd'hui en mesure de présenter une liste de PR presque entièrement SNESUP, même si, pour ce collège comportant peu de syndiqués, on peut s'interroger sur la pertinence d'une liste « peu ouverte » (la nôtre a été constituée dans l'urgence, suite à l'échec de dernière minute de la liste SNE-SUP-SGEN).

Le dépôt de candidature à la présidence se fera du 29 mars au 13 avril et l'élection du président le 10 mai prochain. Pour l'instant, seuls les deux candidats SNESUP sont dans la course. Affrontement interne ou apparition d'un adversaire ? ●

Georges Barakat, responsable de la section de l'université du Havre



Une victoire incontestable pour les listes soutenues par la FSU !

Sur la base d'une profession de foi, adoptée en AG le 19 janvier, condamnant clairement la mise en concurrence entre établissements, entre équipes et entre les personnels, le désengagement financier de l'État, la gestion de la pénurie par les établissements, l'évaluation tous azimuts, l'instauration de véritables déserts scientifiques et demandant l'abrogation de la LRU, les listes soutenues par le SNESUP ont obtenu d'excellents résultats aux trois conseils de l'université.

On peut notamment souligner qu'au CA elles ont gagné l'ensemble des sièges dans les collèges A et B, aucune autre liste n'ayant pu être constituée. Pour le collège des Biatoss, pour la première fois, une liste FSU a été présentée, permettant à un collègue du SNCS d'être élu et mettant fin à la suprématie de l'UNSA dans ce collège. Toutes les conditions semblent désormais réunies pour que l'actuel président de l'université du Maine, ardent défenseur des réformes de ce quinquennat finissant, cède sa place à la fin du mois de juin.

L'élaboration et l'adoption d'une charte de passage aux RCE pour atténuer les effets de la LRU, la défense d'une politique indemnitaire la plus égalitaire possible, les mesures de résorption de la précarité, le maintien des conseils en espaces de débats démocratiques sont autant d'actions menées sous la houlette des vice-présidents SNESUP du CA et du CS. Ces éléments de résistance au rouleau compresseur des dispositifs gouvernementaux expliquent largement ces résultats qui traduisent la confiance et le soutien d'une large majorité des personnels exaspérés par la politique du gouvernement. Pour l'avenir, les collègues élus, parmi lesquels figurent de nombreux camarades du SNESUP et du SNCS, vont continuer de mener leur action dans la même opposition résolue à la LRU et pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, défendant une université non concurrentielle, au fonctionnement démocratique, au service des populations et non assujettie aux intérêts économiques. ●

La section SNESUP-SNCS de l'université du Maine



Élections en Lorraine

Décidément, rien n'est facile en Lorraine et les élections récentes aux conseils centraux et au sénat académique du Grand Établissement le démontrent une fois de plus. Globalement, les listes d'un des candidats à la présidence sont sorties majoritaires. Il se trouve que ce candidat est l'ancien VP du conseil scientifique de l'université Nancy 1, dont l'ex-président est l'actuel administrateur provisoire de l'université de Lorraine. Comme les listes qu'il a constituées sont composées d'anciens membres des équipes présidentielles des quatre universités, nous nous dirigeons donc vers l'élection du candidat de la continuité.

Quelques mots sur les résultats au CA, instance décisive depuis la loi LRU. Alors que les anciens présidents, autant que les politiques locaux, se répandaient complaisamment dans les médias sur le fort soutien de la communauté universitaire au projet de fusion lorraine, c'est un tiers des voix seulement que le candidat « institutionnel » a obtenu sur l'ensemble des collèges A et B. Mieux, deux listes, chacune soutenue par des sections SNESUP différentes, qui ont fondé leur programme sur une opposition à cette université de Lorraine, font des scores très honorables, notamment chez les B où elles obtiennent chacune entre 20 et 21 % des voix. L'ajout de ces voix contestataires donne donc environ 40 % des suffrages exprimés en collège B. Chacun sait, cependant, qu'il n'est pas toujours aisé d'ajouter ainsi des voix obtenues par des listes différentes, aux analyses et aux programmes qui ne coïncident pas vraiment. Il n'en reste pas moins que ces élections démontrent, s'il en était besoin, que l'adhésion des personnels enseignants et/ou chercheurs à la nouvelle université de Lorraine est loin d'être établie.

Pour compliquer l'affaire, deux recours parmi les cinq déposés auprès de la commission de contrôle des opérations électorales ont été retenus, qui invalident les élections au CA pour les collèges A et B, ainsi que celles des usagers pour le collège messin du conseil de la formation. Il faut donc refaire ces élections et l'université de Lorraine va rester sous administration provisoire pendant quelques semaines encore. L'administrateur provisoire a pu se plaindre dans les médias des nombreux recours portés à la suite des élections. Il aurait été mieux inspiré d'en analyser la cause et de considérer, véritablement, l'échec de son projet lorrain. ●

Nicolas Gregori, université de Lorraine

Renouvellement des conseils centraux

L'université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) renouvellera ses conseils centraux le 27 mars, le nouveau conseil d'administration élira le président le 11 avril.

La section locale a choisi de présenter des candidats dans tous les collèges et dans tous les conseils. Nous avons choisi de défendre un projet commun avec la toute jeune section SNASUB, qui existe depuis quelques mois seulement. Les listes présentées seront donc des listes FSU (SNASUB-SNESUP).

Comme beaucoup d'universités semblables à la nôtre, l'ULCO est pluridisciplinaire (hors santé) et comme beaucoup de ces universités, nous rencontrons la difficulté majeure de présenter des listes collèges A dans les trois conseils, particulièrement au CA. Cette difficulté est renforcée par l'inégale répartition des professeurs suivant les trois grands secteurs de formation de l'université : sur une bonne soixantaine de professeurs, une cinquantaine se trouve dans le seul secteur des sciences ! Dans le mandat précédent, nous étions 5 élus sur 7 (collège B) dans le CA. Avec le soutien des autres élus syndicaux, et aussi des sympathisants, nous avons mené (et gagné) des combats importants. Sur le budget en particulier, il y a 2 ans, nous avons été suffisamment convaincants pour rallier une majorité d'élus à refuser un budget de misère.



Cette question est centrale chez nous. Depuis le passage aux RCE (refusé par nos élus en 2010), nous ne cessons de répéter, ressasser, marteler la pénurie de moyens imposée par « l'autonomie » et de ses conséquences : gel de postes (pour pouvoir payer tout le monde !), diminution des budgets de fonctionnement des laboratoires et formations, mesures drastiques pour diminuer

les importants frais de déplacement et les heures complémentaires (fermetures de formations ?). Cette réalité est traduite, en novlangue managériale, par le président par « Nous sommes dans une situation contrainte et les marges de manœuvre sont faibles » et, se voulant rassurant, celui-ci ajoute : « Je suis satisfait que les salaires aient été payés à tous en décembre ». C'est rassurant effectivement !

Cela n'a rien d'anecdotique et résume bien le climat général dans lequel se préparent ces élections. Pour une université de notre taille, et donc sans doute encore plus affaiblie par la LRU, les 5 prochaines années nous semblent décisives. Nous souhaitons, et œuvrons pour, le même succès qu'aux dernières élections. Mais paradoxalement, si notre démarche et nos combats sont appréciés de nos collègues, les mêmes résultats seront plus difficiles à obtenir tant les listes se sont multipliées (4 voire 5). Souhaitons que nos valeurs soient entendues. ●

Philippe Hus, secrétaire de section, ULCO



Liberté d'expression en péril ?

Une rencontre organisée par des étudiants de l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis avec des membres du Tribunal Russell pour la Palestine, des militants de l'Union juive française pour la paix, et des intervenants universitaires, a été autoritairement exclue des locaux de l'université le 17 février dernier, dix jours avant sa tenue. Le président de Paris 8 a préféré fermer l'université deux jours, plutôt que de risquer devoir revenir sur sa décision, et s'est répandu dans les médias en accusant les organisateurs de manipulation et de mauvaise volonté, voire de complaisance antisémite.

Ce procès d'intention ainsi que la peur panique d'affrontements avec des fauteurs de troubles mal définis n'avaient aucun fondement rationnel. La rencontre/colloque a eu lieu à la Bourse du Travail de Saint-Denis, sans incidents ni dérapages, avec des débats de bonne tenue. Le nouveau site avait été trouvé... par la présidence, bien consciente des limites de sa position. Mais au-delà de la réaction excessive et du manque de sang-froid de celle-ci, de surcroît soumise à des pressions extérieures condamnables, l'affaire soulève des questions de fond pour l'évolution de la liberté d'expression des universitaires, voire de tous les citoyens.

La présidence et ses partisans, dont les enseignants du CA, ont reproché aux organisateurs d'avoir laissé croire que la rencontre était officiellement organisée par Paris 8 (le Fonds d'initiative étudiante l'avait de fait financée en partie), et de mélanger recherche scientifique et militance.

Le premier point, mineur, n'aurait jamais dû déboucher sur une telle décision, et pouvait certainement être réglé en amont ; le second révèle une tendance lourde à la censure des activités universitaires au nom de la « neutralité » de la recherche, du respect imposé des « valeurs républicaines », voire de la nécessité de ne choquer personne, invoquée sans rire par le président lui-même.

La section SNESUP de l'université a fermement condamné cette dérive grave. ●

Pierre Gervais

Idex Saclay : non à la fin de l'université Paris-Sud

À la deuxième tour, l'Idex « Université Paris-Saclay » a été retenue. Surprise ? Non, le plateau de Saclay est le projet phare de N. Sarkozy. Le dossier de l'Idex finalement livré n'a pas été soumis au vote du conseil d'administration avant dépôt. Un diaporama, en anglais, écrit et présenté par quelques personnes (sans le président de Paris-Sud), donne le « la ». Paris-Saclay décidera pour l'ensemble des établissements du budget, de la répartition des ressources humaines... et même des recrutements. Différentes « schools » inter-établissements seront mises en place, mettant en cause la mission d'enseignement des universités et permettant la sélection pour accéder aux formations. Concoctée par une poignée de personnes, une superstructure anti-démocratique viendra chapeauter, en 2014, l'université Paris-Sud et les autres établissements, fragilisant du même coup encore plus les universités voisines d'Évry ou de Versailles-Saint-Quentin. La vie démocratique et la collégialité, constitutives de l'Université en France, seront bafouées (fin des conseils composés d'élus, de la concertation, des commissions...). Les Biatoss, ITA et étudiants seront encore plus exclus que les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs.



Une tout autre conception de la coopération entre les divers établissements (universités, écoles, organismes), où chaque établissement poursuivrait ses missions, avec sa propre gestion démocratique, devrait être possible. Les camarades de la FSU (SNESUP, SNCS, SNEP, SNASUB) de Paris-Sud, qui sont intervenus régulièrement depuis le début du processus, sont à l'initiative d'actions : lettre ouverte des élus FSU pour demander des explications à l'équipe de direction, communiqués de presse intersyndicaux et tracts... Une réunion exceptionnelle des trois conseils du 8 mars refuse « tout calendrier précipité » et « la signature de tout contrat du projet Idex avec l'État (...) à très brève échéance ». Plus que jamais, l'intervention de tous est nécessaire. Les prochaines élections d'avril seront décisives pour exprimer que l'université Paris-Sud doit rester une université publique, avec toutes ses missions, toutes ses composantes, tous ses personnels. ●

Michelle Lauton



9

DOSSIER

DOSSIER

© nehepard / flickr.com

2012, quels enjeux ?

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

2012 concentre deux scrutins politiques majeurs. La combinaison de la réduction du mandat du président de la République et de l'inversion du calendrier voulue par L. Jospin accentue l'enjeu de l'élection présidentielle et du modèle de fonctionnement que cela inspire jusque... dans le monde universitaire. Sans réduire la focale à ce seul aspect et à une seule élection, le SNESUP et son *Mensuel* ont souhaité, dans le prolongement des articles publiés de mois en mois sur plusieurs programmes de formations politiques, donner directement la parole à des candidats. Six d'entre eux, dont les prises de position critiques sur le cadre législatif et budgétaire actuel, sont présents dans le dossier (à la date de mise en page, nous ne savons pas si le nombre de signatures requis est obtenu par chacun). Leurs interventions ne signifient ni adhésion ni soutien de notre part. Pas plus que nous ne restreignons les futurs scrutins au seul scrutin présidentiel. C'est pourquoi diverses contributions du dossier éclairent d'autres enjeux majeurs pour notre société, pour son inscription dans le monde dans l'objectif que nous faisons nôtre d'égalité, de liberté et de fraternité.

La rédaction du *Mensuel* a choisi de donner, à certains candidats à l'élection présidentielle, un même espace pour répondre aux mêmes questions toutes centrées sur l'enseignement supérieur et la recherche. Des réponses qui n'épuisent pas le champ.

QUESTION N° 1

Envisagez-vous l'abrogation de la loi LRU ? Par quelles mesures immédiates et à plus long terme, engagez-vous un changement de cap garantissant un fonctionnement des établissements fondé sur une collégialité démocratique et assurant aux universités et laboratoires des financements d'État stables et pérennes ?

QUESTION N° 2

Pour rompre avec le processus inégalitaire actuel des Idex, Labex... quelles mesures institutionnelles et quels moyens budgétaires (y compris en emplois) comptez-vous mettre en œuvre, dès la prochaine rentrée, pour assurer un développement équilibré sur l'ensemble du territoire du service public d'enseignement supérieur et de recherche ? Quels sont les objectifs qui seront assignés à ce service public ?

QUESTION N° 3

Comptez-vous abroger la « réforme » de la formation des enseignants ? Quelles mesures pensez-vous prendre pour engager, dès la rentrée 2012, une tout autre réforme associant une véritable formation professionnelle à une formation universitaire en s'appuyant sur le potentiel des IUFM et des UFR ?

Nathalie Arthaud, candidate de Lutte Ouvrière



© Alain Bachellier / flickr.com

RÉPONSE À LA QUESTION N° 1

La loi LRU, qui consacre l'inégalité des établissements et surtout, le désengagement financier hypocrite de l'État, doit évidemment être abrogée sans délai. Quant à l'indispensable et urgent « changement de cap » mentionné par la question, il dépend beaucoup moins de mesures législatives – que le présidentiable socialiste se garde d'ailleurs soigneusement d'évoquer – que du rapport de forces global entre le monde du travail et celui des possédants. La dégradation programmée de l'enseignement supérieur s'inscrit dans la guerre menée depuis des années contre l'ensemble des services publics, guerre elle-même dictée aux gouvernements successifs, quelle que soit leur couleur politique, par les exigences toujours croissantes du monde capitaliste. Dans un tel contexte, pour ne pas être dévorés à la sauce grecque ou anglaise, les étudiants et les personnels de l'enseignement supérieur ne peuvent compter sur aucun des possibles présidentiables. Ils peuvent en revanche s'appuyer sur leur propre mobilisation, et sur les alliés naturels qu'ils possèdent parmi l'ensemble de la population travailleuse.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 2

Il va de soi que le service public d'enseignement supérieur fait face à un besoin urgent de recruter des personnels, administratifs, techniques et enseignants, sous la forme d'emplois statutaires et correctement rémunérés. Pas un salarié ne devrait demeurer précaire, et pas un salaire ne devrait être inférieur aux 1 700 euros que revendiquent à juste titre certaines centrales syndicales. L'argent pour mettre ces mesures en œuvre

existe. Il suffit de constater que cette année, dans les dépenses de l'État, le service de la dette a dépassé l'ensemble du budget de l'Éducation nationale pour savoir où partent les millions ou milliards qui font si cruellement défaut au service public d'éducation. Mais une fois encore, la question primordiale est de savoir comment ces mesures indispensables pourront être imposées. Et une seule réponse réaliste s'impose : on doit faire infiniment plus confiance à de futurs mouvements sociaux qu'à des candidats qui, quelle que soit leur étiquette, en tant que présidents ou en tant que ministres, se placeront quoi qu'il arrive aux ordres des marchés financiers.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 3

Cette « réforme », elle aussi catastrophique et elle aussi uniquement inspirée par le souci de réaliser des économies quelles qu'en soient les conséquences, doit évidemment être abrogée. Un gouvernement réellement soucieux de l'intérêt collectif ne pourrait que réunir personnels et professionnels compétents afin de définir la meilleure formule pour assurer la formation des enseignants – et au travers de celle-ci, celle des millions de jeunes issus de milieux populaires.

Je ne serai pas élue, comme tous les candidats sauf un, et ne pourrai mettre en œuvre ces mesures en tant que présidente de la République. Au risque de me répéter, les meilleurs projets pédagogiques du monde ne pourront voir le jour qu'à la condition expresse d'être imposés par une mobilisation déterminée de larges couches de la population. ●

François Bayrou, candidat du MoDem

RÉPONSE À LA QUESTION N° 1

Pour moi, l'autonomie n'est pas une finalité. C'est un moyen. Nous devons, dans le futur, faire en sorte qu'elle s'accompagne d'un réel projet stratégique. Ce projet ne suscitera l'adhésion que s'il est amplement discuté. Et cette discussion doit avoir lieu à toutes les strates de gouvernance, du conseil de composante au ministère !

J'ajoute qu'un établissement est inscrit dans un territoire et de fait, ne doit pas être restreint par des injonctions ministérielles. Au contraire, il doit pouvoir associer à son projet des acteurs locaux afin de faire émerger une logique de site.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 2

Les derniers temps ont donné l'impression d'une compétition entre les universités. Ce n'est pas sain. Être dans une situation de compétition permanente n'est pas la solution. Je crois que les choix des Initiatives ou des Laboratoires d'Excellence doivent obéir à une plus grande transparence. La recherche doit être au cœur de notre société. Elle doit être considérée comme un vecteur de progrès, qu'il s'agisse des savoirs ou du bien-être de nos contemporains et *a fortiori* des générations futures. Pour parvenir à ce résultat, je proposerai une loi d'orientation pour la recherche. Elle

couvrira la période 2013-2017 et aura pour but de redonner une perspective, de préciser les priorités et les rôles des différents organismes. Nous devons poursuivre un double objectif : celui d'alléger le poids de « l'administratif » et de donner une vision claire à moyen terme à nos chercheurs. Les priorités de recherche doivent faire l'objet d'un débat démocratique. Je propose qu'il s'articule autour de pistes comme l'énergie, les nanotechnologies, la santé – notamment sur les maladies dégénératives – mais aussi sur les questions des sciences de la société.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 3

La situation actuelle est désastreuse. On livre à eux-mêmes de jeunes professeurs dans des situations complexes qui n'ont pas pu être simulées ni testées au cours de leur formation. J'ai la conviction qu'il faut reconstruire une année de formation en alternance, avec exercice dans la classe. Nous devons permettre la transmission de l'expérience d'autres enseignants. C'est le seul moyen de familiariser des enseignants débutants, recrutés par concours, qu'il faut soutenir par l'expérience de collègues plus assurés dans l'exercice de leur mission. ●



© Camille Stromboni / flickr.com

Vincent Peillon, responsable du pôle Éducation de François Hollande, candidat du PS

RÉPONSE À LA QUESTION N° 1

La loi LRU n'a pas été une vraie loi d'autonomie, et elle devra donc être profondément réformée. Nous la remplacerons par une

nouvelle loi-cadre sur l'enseignement supérieur et la recherche qui ira pour l'essentiel dans deux directions : la mise sur pied d'une gouvernance collégiale et démocratique,

permettant le respect des libertés académiques, et l'octroi aux universités des moyens de leur autonomie. Le principe de compensation devra être respecté : à transfert de charges, transfert de moyens.

Il s'agira également de réaffirmer avec force la nécessité d'un cadre national des diplômes et des statuts des personnels, d'encadrer les possibilités de recrutement de contractuels, ou encore, c'est important, d'engager une vaste réforme des premiers cycles.

Mais auparavant nous voulons restaurer la confiance et le dialogue qui ont été brisés : des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu dès l'été.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 2

Le financement par appel à projets, le plan Campus et les Investissements d'avenir ont aggravé les disparités et les déséquilibres. François Hollande propose une simplification du paysage, devenu aujourd'hui illi- ▶▶



© Université Paris-Est Créteil (UPEC)

► sible, autour de principes simples : substitution d'une logique de coopération et de mise en réseau à celle de la compétition, refus d'un système à deux vitesses et des inégalités territoriales, pérennité des financements et respect de la parole de l'État. Dès l'élection, nous lancerons un audit général des financements pour, au-delà des effets d'annonce, connaître la réalité financière des établissements. Des contrats quinquennaux seront signés entre l'État et les universités, en associant organismes de recherche et collectivités. Les financements de base et sur projet seront rééquilibrés. Les Investissements d'avenir, dont la quasi-totalité des crédits auront déjà été alloués, verront leur versement accéléré, mais nous agirons sur les périmètres pour que les « territoires oubliés » puissent y être associés et en bénéficier.

Enfin, 5 000 des 60 000 nouveaux postes annoncés dans l'éducation et la connaissance seront affectés à un plan pluriannuel d'emplois scientifiques et de résorption de la précarité.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 2

La reconstruction d'une formation initiale et continue des professeurs digne de ce nom est un chantier prioritaire. La formation aura lieu dans l'université où les actuels IUFM se transformeront en écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Tous les professeurs, qu'ils se destinent à enseigner en maternelle ou à l'université, y partageront un moment de formation commun. Nous reviendrons sur l'organisation pédagogique des deux années du master pour permettre une entrée progressive dans la profession. L'année de stage sera rétablie. Nous discuterons avec les organisations représentatives des dates de concours dans le cursus et de la mise en place d'un prérecrutement au niveau de la licence. ●



© Alain / flickr.com

Eva Joly, candidate EELV



© citiusan / flickr.com

RÉPONSE À LA QUESTION N° 1

Je m'engage à associer autonomie et démocratie dans l'enseignement supérieur. La LRU et le pacte pour la recherche seront remplacés par un texte fondé sur les conclusions d'États Généraux de l'ESR, ouverts sur la société. Ce texte devra réaffirmer et installer les principes de collégialité propres à l'Université, et les généraliser aux structures fédératives régionales qui permettront d'accélérer la résorption du clivage entre universités et écoles. Le statut dérogatoire de Grand Établissement sera supprimé. Les moyens du Grand Emprunt seront reconvertis en crédits budgétaires, et l'ANR ne conservera qu'une fraction de son budget actuel, réservé aux actions fortement pluridisciplinaires ou relevant de thématiques prioritaires décidées lors d'un débat démocratique. L'AERES sera supprimé, les évaluations étant conduites par des comités élus aux deux tiers au moins et respectant la diversité des productions scientifiques.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 2

Le système public de l'ESR doit produire et transmettre les connaissances, en toute indépendance et sur l'ensemble du territoire. Avec les écologistes, je veillerai à conserver un maillage complet, fondé sur des regroupements d'universités ou des structures fédérales démocratiques, tous dotés de moyens fondés sur l'évaluation contradictoire de leurs besoins. L'association des cycles licence, master et doctorat sera réaffirmée, le statut des

IUT garanti par la loi. Une loi de programmation budgétaire pour le quinquennat intégrera une augmentation d'1 G€ par an du budget du MESR. Le statut de fonctionnaire n'est pas seulement une garantie du service public, il est aussi un atout pour la qualité du travail de recherche et son indépendance : 5 000 postes seront créés chaque année pour résorber la précarité.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 3

La réforme actuelle impose un véritable parcours d'obstacles et crée les conditions d'une pénurie du recrutement. Il faut refonder totalement l'entrée dans le métier, en articulant étroitement concours, formation initiale et formation continue. EELV propose trois types de concours : le premier aura lieu après la licence et ouvrira sur deux années de formation professionnelle en alternance débouchant sur un master. Le deuxième type sera ouvert aux candidats déjà titulaires d'un master et le troisième à ceux qui auront une expérience professionnelle reconnue par la validation des acquis de l'expérience : ils donneront droit à une année de formation débouchant sur un master d'enseignement et une titularisation. C'est en proposant du temps de formation après le concours que les nouveaux enseignants pourront réellement analyser leurs pratiques, s'initier aux différentes facettes du métier, rencontrer tous les acteurs éducatifs et s'initier à une authentique démarche de recherche. ●

Jean-Luc Mélenchon, candidat du Front de gauche

RÉPONSE À LA QUESTION N° 1

La LRU est l'outil privilégié des libéraux pour imposer la marchandisation et la mise en concurrence de l'enseignement supérieur et de la recherche. Désormais, les universités luttent entre elles et en leur sein pour vivre. Elles doivent se plier au diktat de la compétition en lieu et place de la coopération qui devrait prévaloir dans ce monde du savoir. L'Université est le lieu de l'universalisme et du savoir. Or le savoir est la seule chose qui se multiplie quand on la partage. Je restaurerai ce cycle vertueux.

Cela demandera bien sûr de préparer la construction d'une nouvelle loi dont le vote interviendrait en même temps que l'abrogation de cette sinistre LRU. La méthodologie de travail revêt autant d'importance à mes yeux que le contenu de la future loi, dans l'optique d'y faire adhérer l'ensemble de la communauté. Ainsi, en tout premier lieu, il faut, d'une part, procéder à une évaluation critique des dégâts et des mesures immédiates de réparation nécessaires et, d'autre part, charger le CNESER et le CoNRS d'organiser au sein de toute la communauté de l'ESR l'ébullition intellectuelle indispensable à l'émergence de la loi.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 2

Les Idex, Labex et autres « Bidulex » visent aujourd'hui à créer des territoires d'exception au sein de la République pour mieux conforter la concurrence libre et non faussée internationale. La concurrence est mise en place au niveau international pour se traduire ensuite en une lutte entre étudiants. La concentration comme mode d'organisation privilégié doit donc être interrompue. À l'occasion de l'élaboration de la nouvelle loi, nous redéfinirons le périmètre des Idex et transformerons ceux-ci en pôles de coopération. Mais, pour cela, la question des moyens se pose avec acuité après les ravages du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Ce sont donc 5 000 emplois statutaires par an pendant cinq ans qu'il faudra envisager pour remettre sur les rails un service public qui vise l'élévation du niveau culturel, scientifique et des qualifications de l'ensemble d'une classe.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 3

Une nouvelle réforme de la formation des enseignants doit voir le jour pour remplacer ce dispositif absurde qui nie la nature même de l'acte d'enseigner. Celle-ci articulera formation de haut niveau dans la ou les disciplines à

enseigner, formation professionnelle et ouverture à la recherche. Elle s'appuiera sur des pré-recrutements afin de permettre aux jeunes issus de milieux populaires d'accéder au métier. Le statut de fonctionnaire d'État, garantie de la liberté pédagogique et de l'égalité de qualité du service public sur tout le territoire, sera renforcé. Parallèlement, la recherche en éducation doit être relancée, la formation continue rétablie, et des temps d'échanges pédagogiques, de réflexion et d'élaboration institués dans les établissements. ●



© Rodolphe Céléstin / flickr.com

Philippe Poutou, candidat du NPA



© Université de Savoie, UFR SFA

RÉPONSE À LA QUESTION N° 1

Oui. Trois rappels élémentaires : la loi LRU fut d'emblée présentée comme réforme « phare » du quinquennat ; elle a fait l'objet de contestations massives et sans précédent, traitées par la coercition et le mépris ; elle prolonge une attaque contre l'ensemble des services

publics. Son abrogation a donc vocation à être un marqueur décisif dans les débats de la campagne présidentielle.

Des mesures d'urgence doivent viser à constituer une représentation démocratique des personnels et des étudiants dans les assemblées, les uns et les autres devant pouvoir disposer du temps nécessaire à la délibération de choix de moyen et de long terme. Cette exigence minimale passe par l'arrêt de la logique de mise en concurrence des établissements ; de la logique de financement par « projets » (de court terme, particulariste) et le retour à un principe de financements récurrents ; des logiques d'individualisation (au nom de « l'évaluation »), porte ouverte à tous les arbitrages.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 2

Côté emploi, les mesures d'urgence nécessaires disposent d'au moins trois critères : l'emploi précaire déjà existant, les volumes d'heures supplémentaires effectués chaque année, et les déficits en postes administratifs déjà recensés par les rectorats eux-mêmes. Le gigantisme et l'irrationalité du gaspillage sarkozyste, entre dépenses fiscales aussi massives qu'improductives (à travers le Crédit Impôt

Recherche, par exemple) et multiplicité de coûts cachés des fausses économies sur l'emploi titulaire dans la FP, servent le chantage de la dette publique. Ils montrent néanmoins qu'une vraie discipline est possible, la question centrale restant celle des priorités.

L'Université est le cœur de la production et de la circulation de savoirs, indépendantes des injonctions économiques et politiques ; elle doit servir l'élévation générale du niveau de culture scientifique (au sens large), condition décisive du développement social, de l'émancipation et du pluralisme.

RÉPONSE À LA QUESTION N° 3

Un ensemble de mesures immédiates doit comprendre la suppression du dispositif Darcos-Pécresse ; le rétablissement immédiat de l'année de stage et du salaire de début de carrière ; la réaffirmation des formations disciplinaires et de la formation à la recherche universitaire ; la titularisation/formation des précaires ; un plan pluriannuel de recrutement tenant compte des dynamiques démographiques, du nombre maximal souhaitable d'élèves par classe ; du temps de formation à dégager pour les précaires titularisés. ●

Scrutins 2012 : quels enjeux de société ?

→ par Jean Fabbri

En superposant les programmes des candidats à l'élection présidentielle et ceux des partis qui inspirent les candidats aux législatives de juin prochain, on trouve des projets qui abordent presque tous les sujets (souvent au-delà des préoccupations majeures des citoyens). Dessinent-ils des ruptures profondes ?

La France dans le monde

Si N. Sarkozy a engagé (ou maintenu) les forces militaires de la France dans moult opérations, la grande majorité des propos de campagne des candidats vise à une politique étrangère moins militaro-atlantiste et appelle à un renouveau des initiatives politiques pour un ordre économique mondial plus soucieux de partage des richesses et de protection de la planète et de ses habitants. Sur l'Europe, la succession des crises économiques et financières, le poids des blocages liés au fon-

ctionnement de l'euro, ont conduit à un nouveau traité conditionnant une certaine solidarité à un surcroît d'austérité sur le dos des salariés et des retraités, et élaboré au seul niveau intergouvernemental. Les peuples sont-ils conviés à s'y résigner, ou en seront-ils l'arbitre – via des referendums et l'exigence d'une autre logique ? C'est une ligne de partage pas toujours explicite...

L'emploi et la politique économique

Face à cette véritable angoisse pour des millions d'habitants, les programmes sont là bien plus contrastés. La poursuite de « l'allègement du coût du travail » donc de cadeaux immédiats et différés aux entreprises marque l'UMP et le MoDem. Mais sur la question d'une éventuelle échelle maximale des salaires, de la reconnaissance des diplômes et qualifications, les différences sont réelles entre les forces se réclamant de la gauche. Ces différences se prolongent sur la fiscalité (directe et indirecte) comme sur la question du droit à la retraite et du calcul du montant de celle-ci, avec des interrogations sur les conditions de financement des mesures envisagées.

Réformes institutionnelles

Le cadre de la V^e République apparaît épuisé tant par les modifications dues aux enjeux internationaux croissants et par un accroissement vertigineux des possibilités de connaissance et d'échange que par la sclérose d'un système politique qui, peu ou prou, se reproduit à l'image méconnaissable des réalités sociales du pays. Toutes les forces politiques s'emploient à répondre à cet enjeu. *A minima* du côté de N. Sarkozy ou de F. Bayrou avec leurs suggestions de referendums fréquents, avec plus ou moins de radicalité ailleurs.

Libertés et culture

Dans l'escalade liberticide, N. Sarkozy le dispute à M. Le Pen, ce qui ne surprend pas. Mais la place impartie à l'extension des libertés, comme à l'accès et au partage des dimensions multiples de la culture, est souvent comptée dans les plateformes électorales. Sans doute dans ce dernier aspect, les universitaires manquent-ils aussi, dans leur plus grand nombre, à une responsabilité qui leur incombe pour partie : mettre sur la place publique l'ensemble des enjeux portés par l'avancée des connaissances. ●



© Petit Louis / flickr.com

Le séminaire « Politiques des Sciences » à l'EHESS

→ par Michel Barthélemy et Robert Descimon, EHESS

Un lieu de témoignage et d'analyses, sismographe des préoccupations du monde universitaire.

Le séminaire « Politiques des Sciences » se tient à l'EHESS depuis novembre 2009. Il fait suite aux « grands débats de l'EHESS » qui se sont tenus, entre mars et mai 2009, en plein cœur du mouvement universitaire, et se sont consacrés à une première série de témoignages et d'analyses à chaud des effets déléterés de la mise en œuvre des « réformes » sarkozystes de l'enseignement supérieur et de la recherche (ANR, AERES, réforme de la formation des enseignants du secondaire, réforme du statut des enseignants-chercheurs et modulation de leur service, etc.). Il s'est intéressé aux réactions suscitées par ces « réformes » (le mouvement engagé en février

2009) et préoccupé de poser les jalons d'une alternative visant à réorganiser l'enseignement supérieur et la recherche. Il s'est rapidement doté d'un site⁽¹⁾ qui constitue la mémoire de ce qui s'y dit au fil des années. Ce séminaire officialisé depuis deux ans, mais cependant toujours « alternatif », demeure fidèle à l'esprit que lui a légué le premier séminaire informel. Il se veut à la fois un lieu d'expression de témoignages et d'analyses de la situation enclenchée par les mesures gouvernementales et leur implémentation locale, le foyer d'un examen critique de l'écart entre le discours avantageux des pouvoirs publics sur les effets positifs de



© thatgirl / flickr.com

leur action et la réalité observable de celle-ci sur le terrain, l'occasion d'un débat sur les initiatives et propositions de réformes alternatives émanant de membres de la communauté académique réservés ou opposés à l'égard de l'orientation suivie par la politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La tâche essentielle de ce séminaire est de donner un écho aux voix que l'on n'entend pas forcément dans les canaux de communication officiels et de maintenir vivace la preuve que la communauté universitaire n'est pas dépourvue de réflexivité sur ce qui constitue son environnement d'activités, sa raison d'être, et son identité spécifique au sein de la société contemporaine, et des attentes de cette dernière. Un dialogue en miroir s'établit entre une société en crise et une université qui s'interroge également sur ses missions, sur la manière de les conduire face aux impératifs contradictoires de la massification et de la professionnalisation des formations. Elle est en outre confrontée à l'intervention brutale des pouvoirs publics qui imposent leurs « solutions » sans concertation préalable ni véritable souci d'évaluation et d'adaptation des réformes engagées en fonction de ce que les acteurs de terrain leur retournent des difficultés qu'ils rencontrent dans leur application.

Les invités du séminaire sont essentiellement des membres de la communauté scientifique (universitaires, chercheurs, personnels non enseignants, étudiants) qui sont engagés

(syndicalement ou dans des collectifs tels SLU et SLR) ou pas, qui ont été des acteurs du mouvement de 2009 de façon plus ou moins active, et qui interviennent en qualité de témoins ou/et d'analystes du thème qui constitue l'ordre du jour de la séance à laquelle ils prennent part. Le séminaire reçoit aussi bien évidemment des invités qui ne sont pas opposés à l'implantation des dispositifs associés à la loi LRU et à la politique dite d'excellence (Initiatives d'excellence, Laboratoires d'excellence, équipements d'excellence). Le point important pour le séminaire est de se faire l'écho d'une certaine actualité des réformes au fur et à mesure de leur mise en place, de la mise au jour des problèmes qu'elles génèrent et des réactions qu'elles suscitent en retour parmi la communauté académique. Il s'agit de rendre compte de la manière dont celle-ci fait l'expérience de ce qui advient et en élabore les enjeux et les conséquences pour l'enseignement supérieur et la recherche et au-delà, dans d'autres secteurs de la vie publique, des institutions et des services publics touchés par les mêmes réformes (la police, l'hôpital...).

▼

Un dialogue en miroir s'établit entre une société en crise et une université qui s'interroge également sur ses missions, sur la manière de les conduire face aux impératifs contradictoires de la massification et de la professionnalisation des formations.

▲

À titre d'exemple, on peut citer parmi une liste non exhaustive des thèmes abordés la question de l'évaluation nouvelle manière instaurée par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur versus l'évaluation collégiale, dite par les « pairs » ; l'autonomie, dans ses différentes acceptations contradictoires ; la formation des enseignants ; la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche. ●

(1) <http://pds.hypotheses.org>

La droite, les universités et la recherche

→ par Jean Fabbri

Les programmes de la droite envisagent d'aller plus loin encore dans le démantèlement des logiques de service public. Cette sombre perspective doit être combattue.

Peut-on aller plus loin dans le démantèlement des logiques de service public dans l'enseignement supérieur et la recherche que les options libérales organisées par N. Sarkozy et les ministres – V. Péresse et L. Wauquiez – qui les ont mises en œuvre ?

La lecture des programmes et déclarations de l'UMP et des autres forces politiques de droite permet une réponse affirmative. Dans les textes de l'UMP : *« lier entre l'Université et l'entreprise, développer l'alternance et notamment l'apprentissage au sein des universités... soutenir la recherche et le développement des marchés est crucial, l'innovation de la chimie verte, ou encore les agro-carburants de deuxième génération »*. Quant aux moyens : ils seraient fléchés *« aux centres techniques, aux pôles de compétitivité et aux grappes d'entreprises »* et les dotations aux universités seraient modulées en fonction de leur taux d'insertion professionnelle, et seraient explicitement prises en compte les activités de professionnalisation dans l'évaluation et donc l'avancement des enseignants-chercheurs. Côté D. de Villepin : en remplacement des



80 existantes, création d'une vingtaine de grandes universités pour favoriser la concentration des moyens et rassembler les classes préparatoires et les Grandes Écoles.

À l'extrême droite avec M. Le Pen et le FN : rétablissement de la possibilité d'entrer en apprentissage à partir de 14 ans et développement de l'apprentissage et des stages en entreprise au cours de la formation. Réduction du personnel administratif. Regroupement des universités en pôles de recherche et d'enseignement supérieur et

structuration de la recherche en réseaux. Financement des unités de recherche subordonné à des audits et à une évaluation régulière des résultats. Et aussi construction de nouveaux logements universitaires. Du côté des droites, c'est avant tout la visée idéologique de ces « propositions » qui importe : destinées à conforter chez l'électorat visé un mépris pour le service public et ses personnels, une conception utilitariste des savoirs et de la recherche, histoire de rendre possible par la suite tous les mauvais coups quant aux missions des établissements, aux conditions de travail et aux statuts des personnels.

À brève échéance, la logique actuelle, si elle n'est pas radicalement revue, conduit avec les IDEX à donner à des organismes prétendus indépendants supranationaux (comme on nous le disait de la Banque mondiale ou du FMI), des fonctions d'accreditation des recherches et des formations associées, lesquelles pour les étudiants requerraient un droit d'entrée – conforme à la loi du marché – de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Ce sombre tableau est à nos portes. ●

Pratique du déni de grossesse ?

→ par Isabelle de Mecquenem, responsable du secteur « Affaires personnelles »

Les difficultés et les inégalités des enseignantes-chercheuses devant le congé de maternité en fonction des établissements confirmées par l'enquête d'une juriste parue dans *Droit et Société* en juillet 2011.

Le mois dernier, plusieurs députées européennes ont siégé au Parlement de Strasbourg tout en s'occupant de leur enfant en bas âge afin de protester contre l'impossibilité de prendre un congé de maternité normal. Médiatisation en moins, cette manifestation symbolique pourrait aussi s'envisager lors d'une réunion de laboratoire ou d'un conseil d'UFR dans un établissement d'enseignement supérieur français, compte tenu de l'éprouvante bataille qui peut attendre les femmes universitaires dans un milieu qui tolère plutôt mal l'incidence d'un congé de maternité sur la répartition des cours et les échéances d'un projet de recherche.

L'étude récente d'Olivia Bui-Xuan⁽¹⁾, juriste publiciste qui s'est déjà intéressée à la place des femmes dans la haute fonction publique, confirme les difficultés récurrentes des enseignantes-chercheuses à faire valoir l'intégralité de ce congé légal dans leur établissement, ainsi qu'aux yeux de leurs collègues, alors qu'il s'agit d'un droit du Code du travail sur lequel le droit de la fonction publique s'est juste aligné, sachant qu'un congé de maternité payé fait aussi partie des droits fondamen-



Quand le bonheur devient un cauchemar administratif

© Trevor Bair / flickr.com

reglementation en vigueur. Les repères pris pour définir la répartition du congé de maternité ne s'appuient en effet que sur les périodes de cours, occultant toutes les tâches afférentes aux enseignements (surveillance des examens, correction des copies, etc.), toutes les responsabilités administratives ou pédagogiques et toute l'activité statutaire de recherche. Qui dit mieux ?

Mais l'exception universitaire éclate vraiment à l'occasion

approfondi auprès de 183 enseignantes-chercheuses, l'enquête d'Olivia Bui-Xuan recense plus d'une dizaine de méthodes pour calculer la décharge de cours, qui peut ainsi varier du simple au double en fonction du service de gestion des personnels, sachant que certaines femmes ne se voient proposer aucune décharge, au cas très désavantageux où leur accouchement serait prévu en période estivale, les congés annuels se substituant alors au congé de maternité, en contradiction avec la législation sociale citée dans l'article. « *De telles inégalités ne se retrouvent pas dans les autres professions* », souligne l'auteure qui, en toute neutralité axiologique, constate un état d'insécurité juridique et sociale particulièrement alarmant. L'étude note d'ailleurs l'émergence d'une prise de conscience dans quelques universités qui appliquent désormais automatiquement ce qui devrait en effet être la norme générale, à savoir une décharge de 96 heures « équivalent TD », pour les deux premiers enfants, quelle que soit la date présumée de l'accouchement. Le respect intégral du congé de maternité et de paternité, « indicateur de la qualité du dialogue social » selon la langue de bois désormais en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur, ne devrait

pas tenir au bon vouloir des présidents d'université ou à l'existence de chartes ou de circulaires internes dénotant une simple sensibilité à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, surtout au moment où « l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle » devient une priorité de l'agenda social pour l'ensemble de la fonction publique.

Mais au-delà de cette question déjà importante, c'est l'impact des congés de maternité sur le déroulement de carrière des enseignantes-chercheuses qu'il faut aussi prendre en compte. De ce point de vue, si Olivia Bui-Xuan évoque plutôt positivement l'hypothèse de « *mesures préférentielles* » pour rétablir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, c'est que la réponse à la question la plus radicale de son étude ne fait pas trop de doute : « *le fait d'avoir des enfants constitue-t-il un frein dans la carrière des femmes universitaires ?* ». ●

▼
« *De telles inégalités ne se retrouvent pas dans les autres professions* », souligne l'auteure qui, en toute neutralité axiologique, constate un état d'insécurité juridique et sociale particulièrement alarmant.
▲

taux de la Charte européenne depuis 2000.

Le problème mis en évidence dans l'étude ne tient pas bien sûr aux principes juridiques qui ont sanctuarisé le congé de maternité, mais à leur application brouillée par l'annualisation du temps de travail des universitaires et par la nature même des missions très hétérogènes et des responsabilités diverses qui ne sont pas bien, voire pas du tout, prises en compte par la

des heureux événements, quand on sait que la circulaire relative aux congés légaux des enseignants et des enseignants-chercheurs⁽²⁾, qui est l'unique référence pour calculer la décharge du service d'enseignement à laquelle les futures mères peuvent prétendre, est interprétée différemment d'une université à l'autre, et même, le cas n'étant pas rare, dans le même établissement !

Fondée sur un questionnaire

(1) Olivia Bui-Xuan, « Le congé de maternité des enseignantes-chercheuses », *Droit et Société* n° 77, 2011/1, p. 109-136.

(2) Texte de nature flottante, les services de gestion des personnels s'y réfèrent comme à la « note de service » Duwoye ou la circulaire DPE A2/FD n° 892 du 7 novembre 2001.

Un premier bilan

→ par Claudine Kahane et Marc Champesme, *élus au CNESER*

Le ministère déborde d'imagination pour afficher des volumes horaires en augmentation sans y consacrer des moyens humains supplémentaires. D'une façon générale, l'examen des propositions d'habilitations dessine un paysage à la cohérence douteuse, éloigné d'un cadrage national.

Le CNESER devrait terminer l'examen des demandes d'habilitation des établissements de la vague B vers la fin mars, mais un premier bilan de ces habilitations peut déjà être esquissé.

Le premier constat qui peut être fait est celui des difficultés – principalement budgétaires et liées au manque de personnels de toutes catégories – que rencontrent la plupart des établissements. Ainsi, concernant l'application du minimum de 1 500 heures d'enseignement rendu obligatoire par le nouvel arrêté licence, la publication systématique du nombre d'heures d'enseignement de chaque mention de licence dans les tableaux récapitulatifs des demandes d'habilitation transmis aux membres du CNESER permet tout d'abord de disposer d'un état des lieux précis. On constate ainsi la situation particulièrement difficile à laquelle les formations des domaines ALL et SHS sont confrontées pour atteindre le seuil minimal. Face à ces difficultés, les réponses qu'envisagent d'apporter les établissements s'illustrent par leur très grande diversité. Nouvelle méthode de décompte des heures incluant des enseignements peu ou pas encadrés (par exemple, stages ou projets), diminution concomitante des volumes horaires des licences dépassant le minimum réglementaire, fixation d'un plafond à 1 600 heures, fermetures de formations...

L'imagination déployée par les établissements est sans limite pour réussir à afficher des volumes horaires en augmentation sans pour autant devoir y consacrer des moyens humains supplémentaires. De plus, pour répondre aux multiples incitations à développer des filières « d'excellence », certains établissements n'hésitent pas à consacrer des moyens substantiels et à dépasser largement les 1 500 heures pour de nouvelles licences destinées aux étudiants à « fort potentiel », faisant ainsi craindre une dégradation des conditions d'encadrement pour d'autres formations. Le deuxième constat est que l'examen



des propositions d'habilitations soumis au CNESER depuis décembre 2011 et les informations en provenance des établissements dessinent un paysage d'avis opaques, à la cohérence douteuse et bien éloigné d'un cadrage national.

Concernant la finalité des licences, l'ambivalence des positions prises par la DGESIP est manifeste :

- au motif que le débouché visé est clairement le professorat des écoles, les demandes de renouvellement des licences pluridisciplinaires de la vague B font l'objet de très nombreux refus du MESR, telles les licences SEN (Sciences Exactes et Naturelles) d'Angers, Nantes, Rennes, ou l'ancienne licence de Sciences Fondamentales et Appliquées d'Aix-Marseille ;

- dans le même temps, telle licence qui « prépare principalement aux métiers de l'enseignement primaire et secondaire » reçoit un avis favorable et telle autre se voit au contraire reprocher de se contenter du débouché du seul master préparant aux métiers de l'enseignement.

Les critiques faites à la structure des licences et leur organisation sur les trois années du cycle ne sont guère plus logiques : alors que le reproche de « tubularité » a pénalisé nombre de dossiers

présentés lors des vagues d'habilitation précédentes, ce sont désormais aux « L3 suspendues », succédant pourtant à des parcours de L1-L2 diversifiés (les licences de sciences de l'éducation sont particulièrement concernées), de faire l'objet des foudres ministérielles. Dans ce cas aussi, les avis de la DGESIP s'illustrent par leur incohérence : on peut ainsi voir, pour un même établissement, des demandes d'habilitation en renouvellement refusées pour ce motif, alors que dans le même temps d'autres « L3 suspendues » reçoivent un avis favorable, y compris pour des demandes en création.

Nos demandes répétées et plusieurs motions contestant ces pratiques – très largement adoptées par le CNESER – ont permis d'obtenir que les équipes de formations puissent bénéficier d'un délai d'une ou deux années pour restructurer les formations concernées. Cependant, c'est un débat approfondi et constructif sur les orientations nationales et les éventuelles évolutions des formations – bien en amont des séances habilitation elles-mêmes – que le ministère doit enfin accepter en y associant les comités de suivi licence et master.

Dans le cadre d'une réflexion approfondie en termes d'aménagement du territoire, les grandes orientations, indispensables à la clarification et à la cohérence nationale de l'offre de formation, doivent être débattues. ●

▼
C'est un débat approfondi sur les orientations nationales que le ministère doit enfin accepter en y associant les comités de suivi licence et master.
 ▲

La poursuite de la déstructuration de l'ESR

→ par Marc Neveu, responsable du secteur « Recherche »

Une compétition stérilisante se substitue à la coopération entre établissements, programmant ainsi la mise en friche de la plupart des établissements. Il faut garantir aux enseignants-chercheurs des financements récurrents pour leur permettre de remplir leur mission d'enseignement et de recherche dans tous les champs de la connaissance.

Sans surprise, les résultats (le 3 février pour les quatre lauréats de la deuxième vague des « Idex », le 14 février pour les 71 lauréats du second appel à projet « Labex ») confortent les grandes tendances observées pour Idex1 et Labex1 : les reculs démocratiques concédés par les biais des fusions, Grands Établissements, FCS et consorts... sont récompensés, la concentration des moyens sur quelques pôles déstructure l'espace national de l'ESR. La chaîne de pilotage scientifique de la recherche compatible avec la SNRI est ainsi organisée.

SOUMISSION AUX « CONSEILS » DU JURY

Sorbonne universités, Sorbonne Paris Cité, Saclay, Aix-Marseille et Toulouse s'ajoutent à Strasbourg, Bordeaux et Paris Sciences et Lettres. Dans ses recommandations pour Idex2, le jury ne faisait que reprendre les consignes du ministre : « Pour obtenir ce label, les universités de chaque pôle doivent soit fusionner, soit proposer des cursus très sélectifs » (L. Wauquiez).

« Les deux » ont dû répondre les porteurs des Idex pour avoir une chance d'être retenus. Pour qu'elle soit sérieuse, il fallait opter pour la fusion et court-circuiter la démocratie universitaire en « resserrant la gouvernance ». Quant à la sélection, elle opère sur le périmètre et sur les objectifs, tant pour la recherche que pour les formations. Ainsi, pour Toulouse, « le périmètre UT sera composé des formations bénéficiant d'une certification internationale reconnue et de celles qui peuvent se prévaloir de l'appartenance à un réseau international de formation de niveau mondial ».

DES PÔLES ET DES DÉSERTS

Malgré les dénégations ministérielles, l'évidence saute aux yeux en regardant la carte de France des Labex : les huit campus « d'excellence » Idex drainent la moitié des Labex selon la logique même d'emboîtement des projets. Certes la moitié des nouveaux Labex ne sont donc pas dans le cadre d'un Idex, mais la plupart d'entre eux sont liés avec un Idex. La quasi-absence de

Labex « en propre » dans certaines zones géographiques (le Nord, l'Ouest...) ne fait que confirmer la carence en termes d'aménagement du territoire. Contrairement aux propos, visiblement gênés, du commissaire général adjoint à l'investissement (« Au final, il s'agit d'une carte équilibrée »), la concentration est maximale en Île-de-France et sur quelques pôles au sud-est d'une diagonale Bordeaux-Strasbourg.

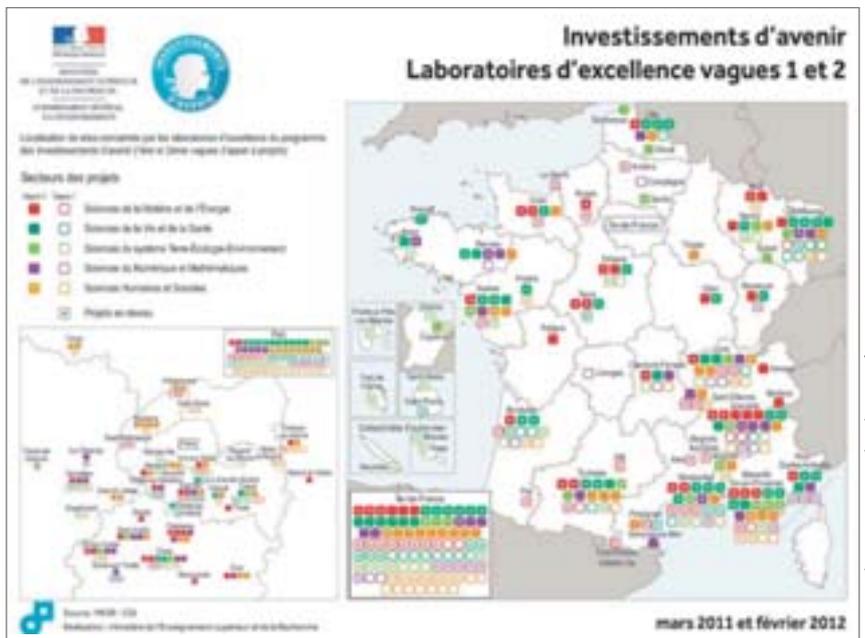
PILOTAGE SCIENTIFIQUE

Le pilotage est simple : la partition est écrite dans la SNRI⁽¹⁾, la mise en musique est réalisée dans les Idex, et les autres établissements tentent de suivre la mesure. Le ministre masque ce pilotage scientifique en assénant des chiffres globaux dénués de sens. Par exemple, en affirmant que « 25 % des projets labellisés Labex2 concernent les SHS », il omet de dire que les SHS recevront seulement 20 % des hypothétiques montants alloués (33 % pour le secteur Vie et Santé, 20 % pour Numérique et Mathématiques, 14 % pour Matière et Énergie, 13 % pour Terre-Écologie-Environnement). De même, la modification des « secteurs » et la disparition du terme « discipline » entre Labex1 et Labex2 interdit toute comparaison entre les

deux appels d'offres. Mais on ne peut que s'interroger sur le sens de ces disciplines, secteurs ou thématiques sous lesquels sont étiquetés les Labex. Doit-on comprendre discipline, méthode, outil, objet d'études ? Interdisciplinaire ou pas ? Quel impact sur toutes les unités hors Labex ?

En substituant la coopération entre établissements de l'ESR – consubstantielle à la production et à la diffusion de la connaissance – par une compétition stérilisante, c'est bien la mise en friche de la plupart des établissements qui est programmée. « Cela ne réduit ni n'accroît les écarts », affirme le commissaire général adjoint à l'investissement. À qui fera-t-on croire qu'on pourrait faire courir de front un établissement bien nourri et un établissement en disette ? Plus que jamais, il est nécessaire de garantir des financements récurrents à un niveau suffisant pour permettre aux enseignants-chercheurs d'accomplir librement leur mission d'enseignement et de recherche dans tous les champs de la connaissance, tout particulièrement dans sa dimension de recherche fondamentale, et de redonner au Comité national de la recherche scientifique

(1) Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation.



Les IUT ont de l'avenir !

→ par Christine Duprat⁽¹⁾, IUT de Toulouse, secteur IUT du SNESUP

Le réseau des IUT construit un outil privilégié de mixité sociale. Pour qu'il survive, une régulation nationale est nécessaire.

Encore une fois, les bureaux de l'ADIUT⁽²⁾ et de l'UNPIUT⁽³⁾ sont en ébullition. Inlassablement, mais sans concertation, notamment avec les organisations syndicales représentatives des personnels et des étudiants, ces associations prétendent « sauver » le système IUT, sans remettre en cause les véritables raisons de sa mise en danger, ni expliciter clairement les seules conditions possibles de sa survie.

Grâce à la réflexion et à la mobilisation des personnels, souvent initiées et toujours relayées par le SNESUP :

- les propositions de sortie des universités sont maintenant abandonnées ;
- la nécessité d'un texte législatif fort est enfin réclamée ;
- l'idée de la création d'une agence de moyens et de labellisation nationale a été, elle aussi, abandonnée.

Pourtant, beaucoup reste à faire. **Le SNESUP réaffirme son attachement au système IUT** comme outil privilégié pour :

- la formation et la dispense du DUT, diplôme national garanti par un programme national, et son corollaire, la reconnaissance collective des qualifications ;
- l'accès à l'enseignement supérieur universitaire des bacheliers technologiques et professionnels, sans diminuer le nombre de places pour les bacheliers généraux, ceci permettant une mixité indispensable ;
- l'aménagement du territoire, afin de permettre l'accession de proximité à la transmission du savoir universitaire non seulement aux étudiants mais aussi aux PME, PMI.

Le SNESUP met en garde contre les cotes mal taillées :

- les COM (Contrats d'objectifs et de moyens entre chaque IUT et son université de tutelle) ne sont que des pis-aller, tant que les moyens humains et financiers ne seront pas fléchés et augmentés pour toute l'Université ;
- la place régionale des IUT doit être certes réfléchi mais pas plus ni moins que celles des autres composantes de l'enseignement supérieur. Cette réflexion doit se faire au rythme des évolutions de chaque région et sur des bases de coopération et de respect mutuel des différents acteurs. Elle ne



© IUT Cherbourg Manche / N. Jumeiais

doit en aucun cas isoler les formations technologiques.

Une régulation nationale par l'État est nécessaire, et elle est de la responsabilité du ministère et non d'un groupuscule issu des « ADIUT/UNPIUT » ou « CPU », ou comme suggéré au ministre par nos auto-proclamés représentants, d'une CCN « rénovée », chargée d'accomplir la sale besogne de délabellisation.

Au désengagement financier de l'État, s'ajoute, dans le sort réservé aux IUT, son désengagement politique! Rappelons que **le SNESUP formule des solutions** qui permettront de sortir les IUT du marasme dans lequel ils sont, et de l'échec, inéluctable dans les conditions actuelles, que vont entraîner la réforme du lycée et l'application de l'arrêté licence :

- régulation ministérielle des moyens accordés aux IUT, comme la loi le permet ;
- réflexion, d'urgence, sur une véritable réforme du cycle licence respectueuse de la diversité des voies de réussite et des territoires.

Cette réflexion doit être menée par tous les acteurs de l'enseignement supérieur public, qu'ils soient issus des universités, des lycées, des écoles externes ; par les acteurs du monde socio-économique ; par les représentants des personnels char-

gés de la mise en œuvre des actions issues de ces réflexions ; et, bien sûr, par les représentants des étudiants, directement concernés.

Cette réflexion doit s'appuyer avant tout sur des objectifs sociétaux d'élevation du niveau de qualifications et doit prendre en

compte les conséquences en termes de reconnaissance de ces qualifications.

Le SNESUP réaffirme que le problème des IUT n'est qu'une des nombreuses conséquences des choix idéologiques d'un gou-

vernement qui n'a eu de cesse de se défausser de sa responsabilité vis-à-vis de tout le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour sa part, le SNESUP continuera d'informer les personnels des IUT et de travailler vers son objectif d'intégration d'un véritable cycle technologique au sein des universités. Il s'en donne dès à présent les moyens en élargissant ses réflexions aux écoles externes aux universités et aux lycées, en vue de son prochain congrès, les 26 et 27 mai 2012. ●

▼
Le SNESUP continuera de travailler vers son objectif d'intégration d'un véritable cycle technologique au sein des universités.
 ▲

(1) Ce texte a été rédigé, suite à une réunion nationale du SNESUP sur les IUT, le 10 février 2012. Il émane d'adhérents SNESUP issus de toute la France, tous unis autour d'une même volonté de préserver les qualités du système IUT.
 (2) Association des Directeurs d'IUT
 (3) Union Nationale des Présidents (des conseils) d'IUT

Révision de la notation et avancement d'échelon des agrégés

→ par Corinne Terreau, élue à la CAPN

Le SNESUP demande la mise en place dans les universités de commissions paritaires locales d'harmonisation. En outre, l'évaluation doit être déconnectée de l'avancement de carrière.

La CAPN de révision des notes administratives des agrégés affectés dans l'enseignement supérieur s'est tenue le 19 janvier 2012. Le SNESUP, avec les autres syndicats de la FSU, a rappelé son opposition au projet ministériel de suppression de la notation et son remplacement par un entretien triennal avec le chef d'établissement donnant lieu à des propositions de « bonification » d'avancement de carrière.

Les agrégés en poste dans l'enseignement supérieur ne sont pas soumis à l'inspection. Leur notation résulte de la seule évaluation du chef d'établissement incapable, dans bien des cas, de mesurer la qualité de l'activité pédagogique. C'est donc essentiellement l'investissement visible dans la structure qui est apprécié ainsi que la qualité des relations avec le supérieur.

On constate que les pratiques de notation diffèrent largement d'un établissement à

l'autre, créant des injustices et des retards de carrière pour les collègues victimes de sanctions. Pour combattre ces inégalités, le SNESUP demande la mise en place dans toutes les universités et établissements d'enseignement supérieur de commissions paritaires locales d'harmonisation. Le lien direct entre l'évaluation et l'avancement de carrière encourage les demandes de notation hors barème auxquelles le ministère souhaite redonner un caractère exceptionnel en maintenant un taux d'acceptation de 10 % (sans en communiquer les critères !).

La CAPN d'avancement d'échelon s'est tenue du 21 au 23 février 2012. Les agrégés affectés dans le supérieur sont examinés séparément toutes disciplines confondues. Alors que pour les tableaux des agrégés du secondaire, c'est la note qui est le plus souvent discriminante pour le passage d'échelon, dans le supérieur ce

n'est jamais la note qui départage mais l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans l'échelon, voire la date de naissance. Cette hiérarchie des critères pénalise les collègues entrés tardivement dans le corps, comme les agrégés par voie interne pour qui l'ancienneté de service dans l'éducation nationale n'est pas totalement prise en compte.

L'analyse de la situation du supérieur interpelle sur le bien-fondé de ce système d'avancement dit « au mérite » qui promeut le concept de « carrière individualisée ». Le SNESUP demande que l'évaluation soit déconnectée de l'avancement de carrière comme pour d'autres corps de catégorie A (les inspecteurs, les chefs d'établissements, les MCF) et la transformation de la hors classe en échelons terminaux de la classe normale avec répercussion sur les retraites afin que tous les agrégés en fin de carrière puissent en bénéficier. ●

AGRÉGATION DU SUPÉRIEUR

Proposition de réforme

→ par Sandrine Michel⁽¹⁾, MC d'économie, élue au CNU

Il faut résister à la tentative de passage en force du ministère et faire entendre nos propositions de suppression de l'agrégation.

Comment agir face à une proposition de réforme qui tient compte d'une situation de blocage inacceptable des carrières des MCU dans les groupes 1 et 2, et avance cependant une solution pour le passage PR qui ne nous convient pas ? Le ministère, après consultation de convaincus et rapports convergents pour les groupes 1 et 2, propose de créer une seconde voie rénovée d'accès au corps PR, fusionnant les voies existantes, par une qualification accordée pour quatre ans par un jury de nommés. Le CNU est doublement concerné : il est désigné comme responsable de l'inefficacité de la situation actuelle (le CNU ne qualifierait pas assez pour la voie longue) et totalement ignoré dans la proposition de seconde voie rénovée. Tollé ! En effet, les élections CNU sont passées. Dans la nouvelle section 05, la volonté est de mettre le CNU au centre de tout dispositif. Le ministère reçoit, mi-janvier, une délégation de la 05 et de la 06,

nous demande de consulter et annonce renoncer à un passage en force.

Aucun dossier ne surgit du néant. En 05, les mobilisations diverses mais récurrentes des personnels ont contribué à chauffer le dossier. Sans surprise, notre propre consultation (nos élus, nos syndiqués et, par leur intermédiaire, des personnels) dégage une autre hiérarchie des questions : la suppression de l'agrégation du supérieur arrive en tête et, si seconde voie il devait y avoir, les collègues la souhaitent alignée sur le « droit commun » : qualification PR par le CNU puis concours locaux. Fin janvier, un second round de discussion ministère/CNU de 1 à 6 aboutit à des demandes précises sur le rôle du CNU dans la seconde voie rénovée et des engagements plutôt flous. En revanche, la mise en contact, pour la première fois, des élus de ces sections met en valeur une revendication convergente, au moins entre les MCF : dans toutes les sections, des

forces existent pour demander la suppression de l'agrégation du supérieur et un alignement sur le régime général. Une pétition est lancée. À ce jour, elle suit son chemin avec des niveaux de mobilisation de section différents : les économistes représentent plus de la moitié des signataires et, de plus, rassemblent des MCF et CR mais aussi des PR et DR, ce qui est encore rare dans les autres sections. La consultation nationale décidée par le SNESUP est stratégique pour accompagner cette mobilisation montante. D'abord pour faire échec à la tentative actuelle de passage en force de la part du ministère. Ensuite pour ramener les collègues des groupes 1 et 2 dans la communauté universitaire. Et enfin, pour lancer un débat plus général sur les modes de recrutement. ●

(1) Ce papier est une restitution sur ma contribution au dossier en tant que VP B de la section 05 du CNU.

GRÈCE

Condamnée à revivre son passé ?

→ par Pierre Chantelot, membre du secteur « International »

Le peuple grec vit un cataclysme social qui hypothèque son futur.
Le pays, qui a vu naître la démocratie, perd aujourd'hui sa souveraineté.

Le traité de Londres de 1830 proclamait la naissance de l'État grec indépendant. Derrière ce traité, la France, le Royaume-Uni et la Russie, après avoir apporté leur aide dans la lutte pour cette indépendance, s'autoproclamèrent « Puissances protectrices » et imposèrent rapidement leur contrôle, par le biais d'octroi de prêts importants, pour retirer des bénéfices de leur intervention. Ainsi la Grèce était surtout gouvernée depuis Londres, Paris ou Saint-Petersbourg. 182 ans après, la Commission européenne, le Fonds monétaire international et la Banque centrale européenne reprennent le contrôle et lancent un « sauvetage » basé sur une stratégie à trois dimensions : souveraineté pulvérisée, représentativité annulée et peuple anéanti. Le tout au profit des « créanciers ». En juillet 2011, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, avait prévenu : « La souveraineté de la Grèce sera énormément restreinte ». Le 21 février dernier à Bruxelles, une nouvelle étape est franchie avec l'accord sur le nouveau plan de sauvetage : le gouvernement grec a deux mois pour faire inscrire dans sa Constitution la priorité donnée au service de la dette. Dans la foulée, le parlement grec a approuvé ce plan mais les députés ayant voté contre ont été exclus *ipso facto* de leurs formations politiques.

Mais pour obtenir ce second plan d'aide, le parlement doit fournir de nouveaux efforts de l'ordre de 130 milliards d'euros ! Il doit voter 79 lois-cadres avant le sommet des chefs de gouvernement de l'UE des 1^{er} et 2 mars, soit sept lois-cadres par jour, dimanches inclus ! C'est un véritable cataclysme social et une véritable mise en hypothèque de son futur que vit le peuple. Le chômage atteint désormais 20 % de la population (45 % des jeunes et encore plus chez les jeunes femmes), les diplômés sont de plus en plus nombreux à partir en exil et ceux déjà partis ne veulent plus revenir. Les tentatives de suicide montent en flèche. De nouvelles suppressions d'emplois dans la fonction publique et dans plusieurs ministères, dont la santé, l'emploi, la défense, l'éducation et la culture, sont prévues. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur dix partant à la retraite est la règle ainsi que la baisse de 22 % des pensions de retraite et du salaire minimum dans le secteur privé. Le salaire d'un enseignant d'université de 64 ans sera de l'ordre de 1500 euros. Le seuil du revenu non imposable est de 5000 euros annuels. Des universités reportent des épreuves sur table à cause du manque de papier car il n'y a plus de budget de fonctionnement. Les cours se font dans des

Une population à bout



amphis surchargés et les TD ne sont plus assurés. Les élèves n'ont toujours pas reçu leurs livres scolaires et certaines écoles ferment pour quelques jours, car sans chauffage... Hérodote passe mal ! La Grèce, pays qui a vu naître le mot démocratie, se trouve aujourd'hui mise au pas par la Troïka et perd sa souveraineté. La mise en place du MES (Mécanisme européen de stabilité) sera la suite de l'expérience grecque appliquée à l'Europe entière. Comment dans ces conditions, développer, indépendamment des pressions émanant des forces politiques, économiques et religieuses, et au service des besoins sociaux du XXI^e siècle, une politique de recherche et d'enseignement supérieur public permettant l'émancipation pour tous ? ●

CÔTE D'IVOIRE

Vers la fin de l'université publique ?

→ par Arnaud Le Ny, membre du secteur « International »

Après l'annonce en novembre 2011, par le président A. Ouattara, de la fermeture des établissements publics ivoiriens d'enseignement supérieur, la Côte d'Ivoire se dirige vers une année blanche pour ses universités. Cette décision oriente ainsi près de 20000 étudiants vers les coûteuses universités privées, les élites émigrant de leur côté vers d'autres universités anglo-saxonnes. S'ajoutant à deux années de crise, la rentrée prochaine verra arriver une quatrième génération de bacheliers privés de formation supérieure, de manière incompréhensible dans un pays en reconstruction qui aurait besoin de qualifications, tandis que les bourses des doc-

torants – censés assurer la relève de l'enseignement universitaire et poursuivre le développement d'une recherche satisfaisant aux besoins sociétaux – ont également été suspendues. Alors que certaines composantes de l'université de Cocody ou d'Abobo-Adjamé ne semblent pas avoir été trop touchées par la guerre civile, et pouvoir rouvrir après des réfections provisoires, les autorités privilégient la remise à plat du système universitaire par sa libéralisation. La France porte une responsabilité dans cette situation – avec *a minima* l'utilisation de campus universitaires comme bases militaires – et est appelée, au travers de

l'Agence Française de Développement, par divers universitaires ivoiriens, africains ou occidentaux à participer massivement à la reconstruction et à envoyer ingénieurs et techniciens pour reconstruire les campus, cités ou bibliothèques dans la tradition de l'ancienne coopération universitaire franco-ivoirienne. Apparemment, si l'on se réfère à la visite en grande pompe de M. Ouattara en début d'année 2012 à Paris, les perspectives de libéralisation et privatisation à outrance du système universitaire ivoirien en remplacement d'universités publiques ne semblent pas inquiéter outre mesure notre gouvernement actuel... ●

ENTRETIEN AVEC **Rachid El Guerjouma****Tête de liste SNESUP (A) pour les élections
au conseil d'administration (Université du Maine)**

Le succès des listes SNESUP récompense la mobilisation contre la loi LRU et la résistance à la politique gouvernementale, tout autant que la mise en place de structures démocratiques.

En 2008, à l'université du Maine, les élections avaient vu une forte mobilisation contre la loi LRU. Quel en a été l'impact durant ces quatre années ?

Durant ces quatre années, nous avons œuvré pour l'intérêt général, dans un contexte difficile et très mouvant depuis le vote de la LRU en 2007. Le foisonnement des réformes qui ont suivi ce vote, la multiplicité des structures, des dispositifs, des modes de financement inédits du type Grand Emprunt ont rendu le paysage encore plus complexe et dangereux pour une université comme la nôtre. Dans ce contexte, nous nous sommes placés dans une posture critique, allant de l'avant dans l'intérêt de nos collègues et de nos étudiants.

Par notre présence, nous avons favorisé des concertations, établi des passerelles et avons fait avancer les projets de l'université de manière significative et en toute transparence. Par notre action, nous avons contribué à redonner confiance à nos collègues dans un contexte pourtant difficile, et qui le reste. Nous nous sommes aussi engagés à encadrer notre passage aux RCE par la mise en place d'une charte garantissant le service public de l'université, encourageant les attitudes collectives au détriment de celles concurrentielles voulues par le ministère, à travers par exemple la modulation du régime indemnitaire ou des services. Nous avons également travaillé à la résorption de la précarité Biatoss et enseignante.

Au niveau du Grand Ouest, dans la mise en œuvre de l'Idex Bretagne Pays de la Loire, nous avons dénoncé par la voix de nos élus au CA du PRES UNAM (Université Nantes Angers Le Mans), la course folle et aveugle à l'excellence, l'ostracisme envers de nombreuses disciplines dont les SHS (englobant le secteur droit, économie et gestion), l'instauration de véritables déserts scientifiques. De manière alternative, nous avons proposé un projet collaboratif sur les bases d'une université régionale en réseau.

En 2012, tu as conduit la liste A pour le CA, seule en lice, et la section SNESUP a impulsé une liste B qui a aussi remporté un franc succès. Quelle signification dégages-tu de ces résultats ?

Pour les élections 2012, la section SNESUP a impulsé la construction d'une profession de foi, adoptée en AG, condamnant la mise en concurrence entre établissements, entre équipes et entre les personnels, le désengagement financier de l'État, la gestion de la pénurie par les établissements, l'évaluation tous azimuts, l'instauration de véritables déserts scientifiques...



▼
**De manière alternative, nous avons
proposé un projet collaboratif sur les bases
d'une université régionale en réseau.**
▲

Sur la base de cette profession de foi, qui demandait l'abrogation de la LRU, nous avons construit en AG en toute transparence des listes aux trois conseils et notamment la liste B pour le CA. Sur la liste A que j'ai conduite, la majorité des collègues de cette liste et moi-même nous nous reconnaissons totalement dans la profession de foi en question, les autres en adoptant les grandes lignes.

Pour le collège des Biatoss, pour la première fois, une liste FSU a été présentée, permettant à un collègue du SNCS d'être élu. Nous avons organisé la résistance au rouleau compresseur des dispositifs gouvernementaux : élaboration et adoption d'une charte de passage aux RCE pour contrer les effets de la LRU ; défense d'une politique indemnitaire la plus égalitaire possible ; mesures de résorption de la précarité ; maintien des conseils en espaces de débats démocratiques. Autant d'actions menées par les élus et les sympathisants SNESUP aux conseils et les vice-présidents SNESUP du CA et du CS, qui expliquent largement des résultats traduisant la confiance et le soutien d'une large majorité des personnels exaspérés par la politique du gouvernement.

De quels leviers disposent les collègues, personnels et étudiants de l'université du Maine pour infléchir les logiques portées par les RCE, les incessants appels à projets... ?

Le premier levier dont disposent les collègues, personnels et étudiants de l'université du Maine pour infléchir les logiques de destruction portées par les politiques gouvernementales est leur propre mobilisation dans les conseils de l'université et au CT.

Pour notre part, à la section SNESUP de l'université du Maine, nous œuvrons, encore et encore, à syndiquer les collègues et à les mobiliser, car nous n'avons d'autres choix, dans les circonstances actuelles, que de construire une gestion de résistance, avec un objectif : donner plus de poids aux analyses politiques du SNESUP et du SNCS dans la stratégie de notre établissement. Nous œuvrons par ailleurs à la mise en place de structures démocratiques dans notre établissement, à promouvoir la collégialité dans la prise de décision.

Nous travaillons également à engager un dialogue direct avec les villes et les régions, par l'intermédiaire des instances exécutives de l'université et celles régionales de la FSU, de manière à alerter d'urgence les élus territoriaux de gauche, dont certains observent, ou au pire accentuent, la course folle vers cette fétichisation de l'excellence à travers les incessants appels à projets. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

Civilisation ?

→ par Blaise Dufal, docteur à l'EHESS

Le recours au vocable « civilisation » non seulement ne permet pas de rendre compte de la diversité historique mais il conduit à figer les dynamiques culturelles. Sa fonction politique est, le plus souvent, discriminante et hiérarchisante.

La civilisation apparaît aujourd'hui comme une notion du langage courant, compréhensible par tous, une catégorie habituelle des discours sur l'histoire et la culture. La multitude actuelle des usages de ce terme accentue encore le flou conceptuel originel qui le caractérise, alors même que cette notion semble toujours fonctionner comme une catégorie universelle valable, malgré ces déterminismes idéologiques et politiques. Parler de civilisation permet à certains de masquer une vision ethno-différentialiste sous l'apparence d'une description scientifique.

Le concept de civilisation est profondément déterminé par le contexte intellectuel et idéologique des Lumières françaises et allemandes, et de leur universalisme hégémonique. Le terme apparaît d'abord en français au début du XVIII^e siècle. Il désigne à la fois le processus historique de progrès et le résultat de cette évolution. Il met l'accent sur le niveau de perfectionnement (état social avancé) et le développement matériel, moral et intellectuel d'une société, notamment l'« adoucissement des mœurs » de l'être civilisé, défini par des comportements relevant de ce que l'on appelle la civilité⁽¹⁾. Le vocable de civilisation est, dès l'origine, marqué par une profonde ambiguïté entre description d'un état particulier et volonté normative d'imposer une échelle de valeurs. Pour les penseurs des Lumières, qui croient en l'unité du progrès, moral ou technique, la civilisation est bienfaisante.

À partir du XIX^e siècle, les connotations et les usages du terme de civilisation se sont démultipliés en devenant l'objet d'enjeux nationaux où chacun essaie de construire son identité selon son rapport à un idéal universel civilisationnel. On passe alors du singulier au pluriel – « les civilisations » – sans pour autant sortir d'une vision hégémonique construite et soutenue par des discours politiques et idéologiques. La civilisation apparaît comme un appareil discursif visant à établir, à imposer et à reproduire certaines normes de ce que devraient être ou pourraient être les sociétés. Si la perspective se fait comparatiste, ce comparatisme vise à créer des hiérarchies. La rhétorique civilisationnelle, en tant que manière de définir des différences, est très souvent discriminante et hiérarchisante : ajouter un pluriel à civilisation ne suffit pas à en faire un terme neutre ou égalitaire. La comparaison en termes civilisationnels construit systématiquement un modèle archétypal et idéal de civilisation, et classe les réalités socio-historiques selon leur degré de ressemblance, d'analogie ou de mimétisme par rapport à celui-ci. Ce type d'approche des éléments sociaux, culturels et économiques, en bâtissant des ensembles homogènes et stables irrémédiablement et essentiellement différents, revient à figer le réel, fixer des



antagonismes, les radicaliser, à en faire le fondement de l'identité et de la différence. La terminologie civilisationnelle, qui met en jeu la question de la connaissance de soi et des autres, n'est donc pas apte à rendre compte de la diversité culturelle et historique à l'échelle mondiale, car elle aboutit à figer les dynamiques culturelles, à en faire des entités autonomes ou statiques.

La civilisation n'est plus un concept scientifique. La prégnance idéologique du terme le rend trop ambigu, trop chargé de connotations et d'*a priori*, pour servir à comprendre et à expliquer les phénomènes culturels. La civilisation n'explique pas, ne décrit pas ; elle déforme, simplifie jusqu'à tromper. L'utiliser revient à définir de l'extérieur les sociétés et les cultures, à les réduire notamment à leur aspect religieux, comme si le phénomène religieux était une construction forcément hégémonique et une identité particulièrement stable. La fortune actuelle de la civilisation, jusque dans la bouche de certains ministres, définie avant tout comme projection idéale, manifeste pleinement la culturalisation des revendications à caractère politique et en constitue un des points d'accroche décisifs. D'un

point de vue scientifique, aujourd'hui, la civilisation devrait surtout être un objet d'étude pour les sciences humaines et sociales en tant qu'idéologie développée par l'Europe occidentale moderne et contemporaine, ensemble de systèmes discursifs hiérarchisant et fossilisant les formes culturelles, sociales et économiques d'autres sociétés passées et présentes. ●

(1) Le discours actuel sur les « incivilités », équivalent actuel de la délinquance, montre la permanence de cette représentation morale du « civilisé » et de son usage politique.

▼
La civilisation devrait surtout être un objet d'étude pour les sciences humaines et sociales en tant qu'idéologie développée par l'Europe occidentale moderne et contemporaine.
 ▲

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 71234 Marne-la-Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 784 278 778 0004 / RCS Nanterre / Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr